

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 19 SEPTEMBRE 1991

Roch LaSalle se sent trahi par tous ceux qu'il dit avoir aidés

ANDRÉ CEDILLOT

Amer, Roch LaSalle se sent aujourd'hui trahi par tous ceux qu'il dit avoir aidés durant ses 21 ans en politique.

Depuis qu'il est dans l'eau bouillante, personne n'est venu le réconforter et encore moins prendre sa défense. «Tout le monde m'a abandonné», a-t-il confié, hier, lors d'une entrevue dans le hall de la Cour canadienne de l'impôt, à Montréal, où il attendait pour témoigner dans l'affaire de fraude fiscale de l'ex-député fédéral Michel Gravel.

«Ce qui me crève le cœur, c'est que celui qui me cause le plus de tort, c'est celui que j'ai le plus aidé: Frank Majeau», enchaîne, les yeux dans l'eau, l'ancien ministre du gouvernement Mulroney, qui continue de nier avoir reçu quelque somme d'argent que ce soit de M. Gravel ou d'un autre.

L'ancien député de Gamelin, Michel Gravel, est accusé d'avoir caché au fisc une somme de 40 000 \$ qu'il aurait reçue en juillet 1985 de huit hommes d'affaires qui voulaient «rencontrer et courtiser» M. LaSalle, alors ministre des Travaux publics.

Lors de son témoignage, mardi,

un ex-collaborateur de M. LaSalle, Frank Majeau, avait affirmé que son patron lui avait confié, à l'occasion d'une partie de golf, avoir touché une partie de l'argent — 35 000 \$ plus exactement —, des mains de l'ancien député conservateur de Gamelin, Michel Gravel.

En apprenant que le controversé homme d'affaires de Hull Glen Kealey allait également témoigner, M. LaSalle s'est exclamé: «C'est une véritable campagne de salissage, un complot.» L'ancien avocat ne s'est toutefois pas présenté, obligeant le juge Louise Lamarre-Proulx à remettre l'audience au 9 et 10 octobre.

Le juge Lamarre-Proulx acceptera d'entendre M. Kealey, à la condition qu'il ait en sa possession une preuve documentaire de ce qu'il pourrait dire concernant la conduite de M. LaSalle dans cette affaire.

Même s'il n'a pas témoigné, hier, M. LaSalle, qui était seul, sans avocat, n'a pu s'empêcher de se vider le cœur devant les journalistes. «Pourquoi aurais-je un avocat, je n'ai rien à cacher à qui que ce soit», a-t-il dit.

Pour la onzième fois, il a reconnu qu'il était allé à une réception au domicile de son ancien collègue conservateur, à Rivière-des-

Prairies, en juillet 85. Il ignorait toutefois que des invités, des hommes d'affaires pour la plupart, avaient payé 5000 \$ pour le rencontrer et le «courtiser».

«Quand j'ai appris tout cela, j'ai averti Gravel qu'ils n'auraient pas de contrats. Je ne répéterai pas ce qu'il m'a répondu, mais il était furieux», soutient M. LaSalle. Il croyait à l'époque que l'argent avait été versé, comme à l'habitude, dans les coffres du Parti conservateur.

Par ailleurs, contrairement aux prétentions de Frank Majeau, il affirme n'avoir jamais touché 50 000 \$ et encore moins exigé une Cadillac en cadeau à la suite d'un party organisé lors de son 20^e anniversaire de vie politique. «Comme on avait donné une Chevrolet à Antonio Barrette, en 1936, j'avais simplement dit, à la blague, que j'aurais aimé avoir une voiture...», allègue M. LaSalle.

Il ne comprend pas pourquoi son «vieux ami» Majeau s'est soudainement retourné contre lui. «Je connais sa famille depuis des années. En 84, je lui ai donné du travail. Deux ans plus tard, j'ai dû le remercier en apprenant qu'il avait un casier judiciaire et qu'il fréquentait des gens du milieu. Aujourd'hui, il m'en veut à mort.»

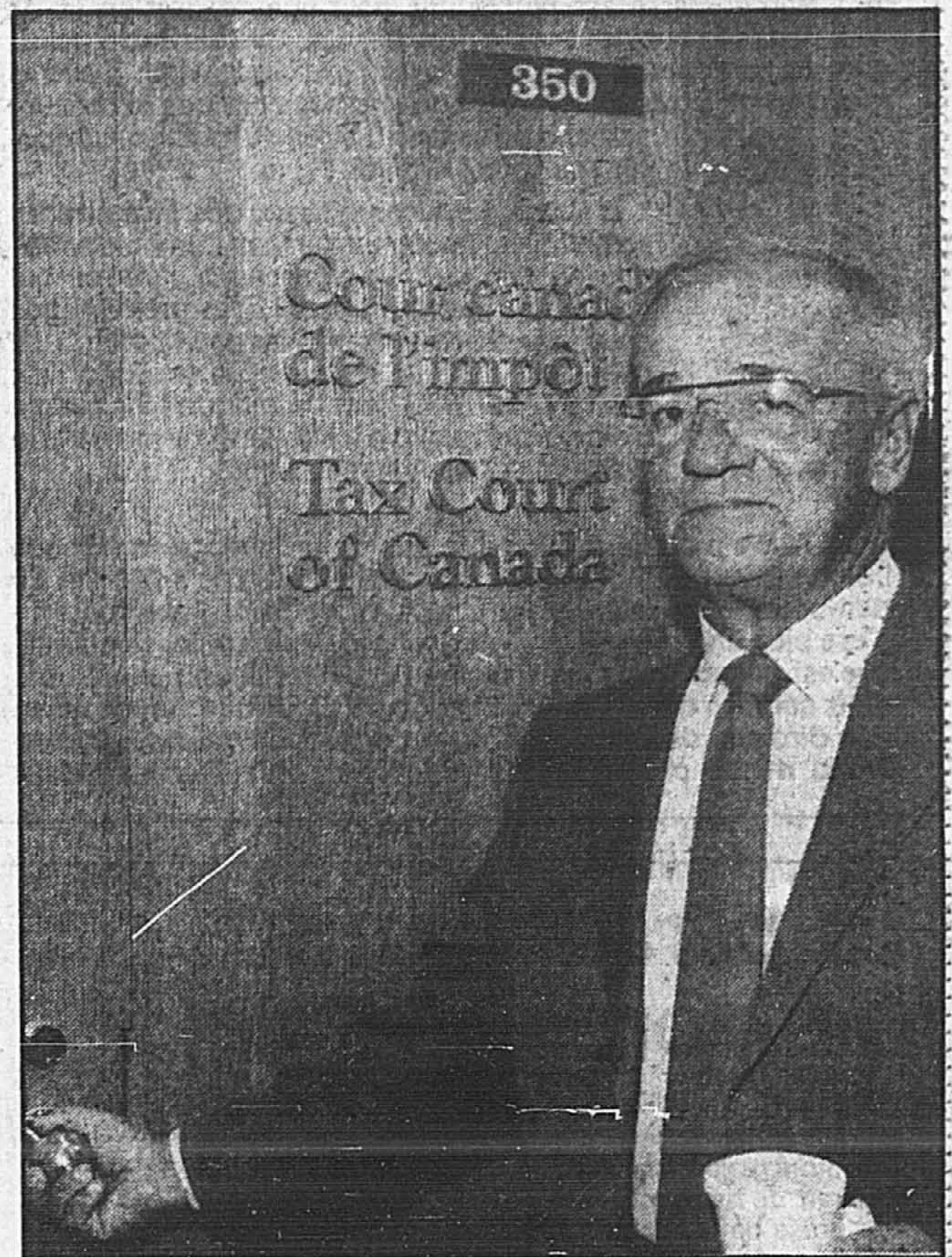
Dans son témoignage, hier, l'agent Raymond Bérubé, de la Gendarmerie royale du Canada, qui suit le dossier depuis plus de cinq ans, a déclaré avoir obtenu en mai dernier seulement une déposition officielle de Gravel et de Majeau concernant l'implication de M. LaSalle.

«M. Gravel s'attendait à ce que M. LaSalle paie l'impôt que lui réclame le fisc sur les 35 000 \$, mais il ne l'a pas fait», a expliqué le policier fédéral. Il n'est pas surpris de ce revirement puisque M. Gravel, peu après sa sortie de prison, lui avait laissé entendre qu'il aurait des choses à lui dire.

L'ancien député Gravel, faut-il le rappeler, s'était reconnu coupable en décembre 88 à des accusations de trafic d'influence et avait écopé d'un an de prison et de 50 000 \$ d'amende.

Quant à Majeau, il s'était juste refusé à toute forme de collaboration, en dépit des appels répétés des policiers. «Il nous affirmait tout le temps qu'il ne pouvait rien faire; il nous suggérait d'aller frapper à d'autres portes», a relaté l'agent Bérubé, en Cour canadienne de l'impôt.

M. LaSalle devrait être appelé à la barre à la reprise des audiences, le mois prochain.



Roch LaSalle attendait pour témoigner, hier, au procès de Michel Gravel.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Fonction publique: un déblocage signé Loiselle

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Multiplés sont les facteurs qui ont amené plus que soudainement la fin de la grève dans la fonction publique. Le jugement de la Commission des relations de travail blâmant le gouvernement, y est sûrement pour quelque chose. Ou encore l'éventualité de graves problèmes financiers ou de dissension du côté syndical, avec l'adoption de la loi sur le retour au travail.

Mais selon la vice-présidente et principale porte-parole francophone du syndicat, Joane Hurens, c'est probablement quand le ministre Gilles Loiselle a pris directement le dossier en main, durant les derniers jours du conflit, que s'est amorcé le mouvement.

D'abord, dit-elle, ce sont les discussions directes entre le syndicat et le président du Conseil du Trésor qui ont permis la conclusion d'une entente mardi. Entente qui a permis aux 70 000 grévistes de rentrer au travail hier à 11 h, après huit jours de grève.

Mme Hurens raconte que mardi, le déblocage a réellement commencé quand le président de l'Alliance, Darryl Bean et M. Loiselle se sont parlés face à face à midi, après que M. Loiselle eût dit en Chambre qu'il était prêt à retourner à la table de négociation sans condition préalable.

Comme il restait certains détails à régler, les discussions ont continué en après-midi avec des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor. Discussions vaines, qui ont presque mené à l'échec des pourparlers, explique-t-elle.

Mme Hurens ajoute que ce n'est qu'ensuite, quand d'autres discussions directes ont eu lieu avec le ministre, que les choses sont rentrées dans l'ordre et que l'entente est finalement survenue.

Mais, continue-t-elle, ce n'est pas là le seul élément qui lui laisse croire que c'est bel et bien le ministre qui a personnellement percé la brèche.

«Je crois que jusqu'à la fin



Gilles Loiselle

de la semaine dernière, M. Loiselle n'avait pas une idée claire de la situation du côté syndical. (...) Je crois que les hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor ont mal informé le ministre du taux de frustration des travailleurs», dit-elle, refusant évidemment de nommer les personnes visées avec qui, apparemment, les syndicats ont depuis longtemps maille à partir.

Ce qu'il reste à faire maintenant, dit-elle, c'est de voir si M. Loiselle a donné des instructions à ses hauts fonctionnaires pour qu'il reprenne les négociations dans le même esprit que le ministre.

«Si j'ai un conseil à lui donner, dit-elle, c'est de les surveiller.»

Les négociations doivent reprendre la semaine prochaine. Comme le stipule l'entente, aucune condition préalable n'a été établie. Le syndicat compte bien essayer de faire bouger le gouvernement sur la question salariale. Mais le président du Conseil du Trésor a répété encore hier que le gel pour la première année, et l'augmentation de 3 p. cent durant la deuxième reste une proposition plus que ferme. Il existe cependant d'autres moyens, pour le syndicat, d'aller chercher un peu plus, à ce pendant, laisse entendre Mme Hurens. Il en fut question mardi. Mais personne ne veut en dire plus, histoire de ne pas négocier sur la place publique.

Bourassa commence sa tournée des régions à Drummondville

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le premier ministre Robert Bourassa entreprend, demain, une visite industrielle à Drummondville, laquelle constituera la première étape d'une tournée des diverses régions du Québec.

M. Bourassa visitera donc, à 14 h, une nouvelle entreprise de transformation du bois (CDM-Laminé), pour ensuite rencontrer à 16 h la presse régionale. Un dîner

est prévu à 18 h avec les exécutifs libéraux de la région.

Traditionnellement, ces tournées régionales ont un saveur pré-électorale, mais on ne nie que ce soit le cas au bureau du premier ministre, où l'on éprouve énormément de difficultés à organiser l'ensemble du projet. En effet, la semaine prochaine n'est pas indiquée du tout, puisque c'est celle où le gouvernement fédéral soumettra ses propositions constitutionnelles au Québec. Il restera donc assez peu de temps pour la tournée, advenant qu'on persiste à vouloir le réaliser avant la reprise des travaux parlementaires, le 15 octobre.

Le PC reprend la troisième place, avec... 16 p. cent d'appuis

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Après avoir connu l'humiliation de se voir devancer par un parti régional, le Reform Party, les conservateurs de Brian Mulroney ont finalement amorcé une légère remontée dans les intentions de vote des canadiens pour reprendre la troisième place au pays.

Selon le dernier sondage de la maison Gallup, il n'y a toujours pas de quoi pavoiser pour les troupes conservatrices puisque seulement 16 p. cent des électeurs se disent prêts à les appuyer, contre 38 p. cent pour les libéraux et 26 p. cent pour les néo-démocrates.

Le langage ordurier d'un député du PC fait des remous aux Communes

Mme Copps ne se satisfait pas des excuses de Bill Kempling

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le député conservateur Bill Kempling n'avait pas la tête haute mais le regard plutôt bas quand il est entré en Chambre hier après-midi. C'est qu'après avoir regardé attentivement l'enregistrement télévisé des débats de la veille, il s'est tout à coup rendu compte qu'à un certain moment il avait dit des choses qu'il préférerait, mardi, avoir oubliées.

Sans reprendre les mots indignes de l'enceinte parlementaire adressés à l'endroit de la députée libérale Sheila Copps, M. Kempling a admis qu'il avait perdu son sang froid et «dit quelque chose qu'il n'aurait pas dû dire».

L'enregistrement officiel des discussions tenues en Chambre par les élus fédéraux n'a pas entièrement capté l'expression qui en a outre plus d'une à la Chambre mardi. Mais il donne quand même une bonne idée de la direction vers laquelle les sons s'envolaient.

On y entend en effet un «s» suivi d'un «l», qui laissent ensuite la logique et l'habitude ajouter un «u» et un «t».

Puisque Mme Copps a repris l'expression en Chambre pour signifier son indignation et demander des excuses à M. Kempling, les traducteurs officiels de la colline ont dû se pencher sur la question.

À l'expression anglaise «slut» ils opposent la traduction « salope ». Mais l'expression anglaise étant d'un niveau de langage peut-être un peu moins académique que sa traduction officielle, rappellent qu'il existe aussi une expression commençant pas un «p», suivie d'un «l», d'un «o», et du son «t» qui se rapproche beaucoup de l'expression anglaise utilisée par le député, tout en repren-

C'est au Québec, où ils sont passés de 11 à 19 p. cent, et dans les provinces de l'Atlantique, où ils ont augmenté de 21 à 25 p. cent, que les conservateurs ont repris une partie de la faveur populaire. Mais ailleurs au Canada leur situation n'a guère évolué.

Au Québec les libéraux et le Bloc Québécois sont très loin devant les conservateurs avec 34 et 32 p. cent des intentions de vote respectivement, alors que le NPD se place en dernière position, à 13 p. cent.

Là où le bât blesse particulièrement c'est dans les provinces des Prairies. En effet, le Reform Party domine la situation avec l'appui de 32 p. cent des électeurs contre 14 p. cent aux conservateurs. Libéraux et néo-démocrates sont presque nez à nez avec 28 et 27 p. cent.

Les libéraux de Jean Chrétien sont en tête en Ontario où ils récoltent l'appui de 49 p. cent des électeurs, contre 28 au NPD et 12 aux conservateurs.

Par ailleurs, le NPD est toujours bon premier en Colombie-Britannique, où il obtient 43 p. cent des intentions de vote, contre 24 aux libéraux, 19 au Refgrm et 14 au PC.

Ces résultats régionaux doivent cependant être considérés avec une certaine réserve en raison de la taille restreinte de l'échantillonage.

Le sondage a été mené au cours de la première semaine de septembre auprès de 1037 électeurs. Les sondages de ce genre sont exacts 19 fois sur 20 et comporte une marge d'erreur de 4 p. cent.



Le député conservateur Bill Kempling

nant son caractère plus que familier et insultant à l'égard des femmes.

Toute cette affaire a commencé mardi après-midi quand Mme Copps a expliqué à la Chambre qu'elle avait reçu une multitude d'appels téléphoniques de personnes outrées d'avoir entendu à la télévision un député conservateur la traiter de « salope ». Expression qui avait été lancée lors d'une prise de bec entre M. Kempling et Mme Copps parce que celui-ci venait de lui dire de « retourner dans son trou ».

Plus qu'insultée, elle a demandé au président de la Chambre d'étudier la question. À sa sortie des Communes, appuyée de bon nombre de ses collègues féminines, dont la députée libérale Mary Clancy et Audrey McLaughlin, leader du Nouveau parti démocratique, elle demandait carrément au premier ministre que M. Kempling soit démis de ses fonctions de secrétaire parlementaire

du président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle. Toutes ont expliqué qu'à leurs yeux, M. Kempling n'avait plus à faire la preuve des déficiences de son sens du jugement.

Mardi, M. Kempling niait avoir employé le mot «slut» et affirmait qu'il avait plutôt dit «pain in the butt» — «casse pied» est la traduction officielle —, mais hier, apparemment, il s'était rendu compte que quoi qu'il ait dit, il était allé trop loin.

Mary Clancy ne croit pas que les excuses du député suffisent. Elle est l'une des coordinatrices de l'Association des femmes parlementaires et entend saisir ce regroupement de la question. Selon elle, c'est loin d'être la première fois que des parlementaires optent pour le langage ordurier pour signifier leur mépris à l'endroit de leurs homologues féminines, et il faut faire plus que présenter des excuses. Il faut réformer les règlements établis à l'époque où seuls des hommes siégeaient. Mme Clancy rappelle que les expressions «pipelette», «bitch» — qu'on peut traduire par chienne ou garce — ont déjà été utilisées en Chambre, sans parler d'un mot anglais de quatre lettres très connus commençant par la lettre f. M. Kempling a lui-même déjà utilisé à quelques occasions le mot «pipelette», ainsi que l'expression «maudite chienne ignorante» à l'endroit de Mme Copps.

Mais la députée libérale estime que le mot de M. Kempling, qu'elle s'est gardé de répéter, est le plus «dégoutant» qu'elle ait jamais entendu.

Mme McLaughlin a rappelé quant à elle que tant qu'il n'y aurait pas 50 p. cent de femmes en Chambre — leur proportion de la population — cette institution resterait un milieu foncièrement patriarcal où continueraient de régner les règles de conduite instaurées par la majorité qui la forme actuellement.

Grande-Baleine: Québec hésite à en appeler

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec hésite à en appeler d'une récente décision de la Cour fédérale concernant le projet hydroélectrique Grande-Baleine, craignant que de nouvelles actions judiciaires ne retardent de nouveau la réalisation du méga-projet.

Le ministre de la Justice, M. Gil Remillard, affirme qu'il annoncera d'ici une ou deux semaines si le Québec en appelle de la décision du tribunal qui a conclu qu'Ot-tawa est tenu de compléter ses propres études d'impact environnemental du projet Grande-Baleine.

«Il nous reste quelques points à vérifier et nous profitons du délai qui nous est accordé», a indiqué M. Remillard, au cours d'un bref entretien avec La Presse.

Au bureau du premier ministre Bourassa, on indique par ailleurs que cette décision d'en appeler du jugement de la cour fédérale est capitale. «Aller en appel, c'est prévoir des délais de deux ans, au moins, au calendrier de réalisation de Grande-Baleine, car aller en appel signifie aller jusqu'à la Cour suprême, vraisemblablement», a expliqué une collaboratrice de M. Bourassa.

Le premier ministre Robert Bourassa, dans une entrevue accordée hier soir à Radio-Canada, dans le cadre de l'émission Le Point, a déclaré que, tôt ou tard, la «vérité éclatera». «Dans le contexte actuel, les besoins des Américains sont moins grands, mais la demande va de nouveau se faire sentir avec la reprise et l'attitude va changer», a-t-il dit.

M. Bourassa admet que la construction de cet immense complexe peut occasionner certains inconvénients à «quelques centaines de personnes», mais il est évident, «c'est le sens commun» qu'il est préférable de développer l'hydroélectricité plutôt que l'énergie nucléaire. «Hydro a dépensé des dizaines et des dizaines de millions pour démontrer que le projet respectera l'environnement», a ajouté M. Bourassa.

M. Bourassa dit craindre de multiplier les déclarations publiques à ce sujet, justement parce que plusieurs causes sont devant les tribunaux opposant Hydro Québec et le gouvernement aux Cris.

Il a cependant de nouveau insisté pour rappeler que la construction de Grande-Baleine, une affaire de 12 milliards, n'est pas seulement nécessaire aux exportations, mais avant tout pour répondre aux besoins domestiques, d'ici à la fin du siècle.

Editorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
editorialiste en chef

La mise en veilleuse des Forces canadiennes

La nouvelle politique de défense annoncée par le ministre Marcel Masse est plutôt une politique de gestion et de financement des Forces canadiennes. Une véritable politique de défense devrait être la suite logique « par d'autres moyens » de la politique extérieure. Mais la politique extérieure actuelle du Canada n'a pas de mission à proposer aux forces armées.



D'autres pays connaissent des incertitudes semblables à commencer par l'Union soviétique où l'on n'est même plus sûr de ce qui constitue l'intérêt national. Plus près de chez nous, les États-Unis ont dissipé, grâce à la guerre du Golfe, un certain malaise sur l'utilité des forces armées dans un monde sans guerre froide. Mais leur rôle à plus long terme dans le contexte politique actuel est également confus.

L'OTAN a modifié sa stratégie pour tenir compte du fait que l'Union soviétique - dont les troupes, qui étaient à 200 km de Hambourg sont maintenant à 200 km de Saint-Petersbourg - n'est plus une menace conventionnelle. Mais l'Alliance atlantique est encore loin d'avoir trouvé l'équilibre politique qui tiendrait compte de la lente unification politique de l'Europe et du rôle diminué de l'Amérique du Nord dans sa défense. Elle ne prend même pas en considération les conflits économiques

graves qui pourraient éclater entre ces deux blocs et saper son efficacité militaire.

Devant cette incertitude, le maintien de bases canadiennes en Allemagne n'est plus justifié. Quant au maintien d'un millier de militaires en Europe, ce n'est peut-être pas plus qu'un symbole de notre volonté d'appartenir à une communauté plus large et de ne pas dépendre uniquement des États-Unis pour notre défense.

En effet, le Canada n'a pas la capacité de défendre son territoire contre un adversaire bien armé et déterminé. La défense des intérêts canadiens sur terre et sur mer est presque impossible sans le concours des Américains. Mais pour être moins dépendant de Washington, il est avantageux de garder des liens étroits avec la Grande-Bretagne et la France, dont le Canada a toujours été un allié fidèle. Ces liens traditionnels sont importants parce que les États-Unis tiennent au soutien des Britanniques et des Français en temps de crise.

La fin de la guerre froide change peu de choses à la politique de défense du Canada mais transforme les moyens utilisés. Elle a déjà mis fin au projet de construire des sous-marins à propulsion nucléaire et entraînera vraisemblablement la fermeture de bases au Canada, en plus de celle de Lahr et de Baden-Soellingen. Mais il sera semble-t-il impossible de réaliser des économies plus importantes car la modernisation de l'équipement a accumulé du retard au fil des ans. Ainsi, les dépenses pour l'ac-

quisition de nouvelles technologies augmenteront malgré tout.

Les Forces canadiennes continueront d'avoir les effectifs nécessaires pour assurer les tâches qu'on leur confiera au Canada, du maintien de l'ordre à la défense des pêcheries en passant par d'innombrables opérations de secours. Elles continueront également de participer aux opérations de paix des Nations Unies.

Ces activités permettront de recruter des militaires qui ont un sens du civisme et du dévouement et qui ne sont pas simplement des soldats de garnison. Mais pour l'essentiel, les Forces canadiennes sont mises en veilleuse en attendant le jour, qui ne viendra peut-être jamais, où les circonstances dans le monde et la politique extérieure du Canada exigeraient que le gouvernement dispose de véritables moyens de dissuasion.

La situation économique au Canada exige des compressions. Ce souci d'économie ne doit pas compromettre l'essentiel - le personnel, sa formation et son moral - mais s'attaquer aux structures désuètes et aux installations périmées. Le gros du travail restera à faire quand le comité consultatif recommandera la fermeture de bases dont dépendent des milliers d'emplois civils.

Frédéric WAGNIÈRE

Le paradis perdu de Mordecai Richler

Le premier réflexe, à la lecture de l'article-fleuve de l'écrivain montréalais Mordecai Richler dans le dernier *New Yorker*, serait de hausser les épaules et de passer à autre chose. Même si la prose de M. Richler constitue un étalage de mauvaise foi, de mépris et de morbide complaisance.



Mais il devient impossible de garder le silence quand on sait que son texte risque de créer un tort irréparable. Publié dans une revue prestigieuse, signé par un grand auteur, il contribuera à façonner l'image que l'intelligentsia américaine se fera du Québec.

Déjà, dans la grille qui forme le crédo idéologique de l'intelligentsia anglo-saxonne, et qui divise l'univers des opinions entre celles qui sont *politically correct* et celles qui ne le sont pas, le Québec loge de plus en plus du mauvais bord, injustement perçu comme une société qui traite mal ses minorités. Mordecai Richler en rajoute, en décrivant le Québec francophone comme une société tribale, rétrograde et répressive. L'écrivain a bien le droit de porter un regard critique sur le monde dans lequel il vit. Et son pamphlet n'est pas totalement dénué d'intérêt: il est vrai que les élites anglophones quittent la province, et que le débat sur la loi 178 a donné lieu à l'un des chapitres les plus ridicules de notre histoire. Mais quand on est grassement payé pour prendre la plume à titre de journaliste, on doit tout au moins respecter les faits et consentir à un effort d'objectivité. Ce que M. Richler ne fait pas.

Son pamphlet est tissé d'erreurs, de fausses citations et de graves omissions. Un exemple: M. Richler constate que depuis la loi 101, les Québécois francophones sont de plus en plus unilingues. C'est totalement faux. En fait, depuis dix ans, le taux de bilinguisme des francophones ne cesse de progresser. Il augmente encore plus vite chez les anglophones, dont l'univers ne se réduit pas à un pub emboucané du *down town* où l'on pleure les charmes d'un Montréal disparu.

Au-delà de son allergie obsessionnelle à la francisation du Québec, en détournant Lionel Groulx qu'il décrit comme le maître à penser des indépendantistes, Mordecai Richler identifie l'incurable cancer de la société québécoise: un antisémitisme viscéral. Il n'y a rien de plus difficile que se défendre contre une affirmation gratuite. Mais aucun des organismes ayant pour vocation la lutte contre l'antisémitisme ne partage ce diagnostic.

Quand M. Richler va jusqu'à dire que dans leur ardeur reproductive, les Québécois francophones traitaient les femmes comme des truies, il fait plus que falsifier; il insulte. Aucun penseur québécois n'oserait proférer pareille insanité au sujet, par exemple, des juifs hassidiques, dont le taux de natalité rivalise bien avec celui qu'affichait autrefois le Québec.

Parce qu'elles attisent un feu qui est bien capable de s'alimenter tout seul, et qu'elles discréditent un Québec déjà amoché sur la scène internationale, de telles distorsions de la réalité doivent être condamnées. De préférence par ceux-là même que M. Richler prétend représenter: les communautés juive et anglophone de Montréal, dont il s'est auto-proclamé le porte-parole. De la même façon que les leaders d'opinion francophones s'élèvent contre les sursauts d'intolérance provenant de leur propre communauté.

Déjà un député du Parti Égalité, Richard Holden, a reproché à M. Richler d'avoir fait « une job de bras » contre le Québec, et d'avoir complètement perdu les pédales. Ce qui montre d'ailleurs à quel point l'écrivain, en noyant dans le scotch de chez Woody's sa nostalgie d'un paradis révolu, a totalement perdu contact avec sa propre communauté.

Agnès GRUDA

Les jumelles

Il est parfois difficile de prendre au sérieux le jumelage entre villes de différents pays. Au-delà de ses objectifs généreux, cette pratique fournit trop souvent l'occasion aux élus de nos villes et villages de profiter de divertissants voyages tous frais payés.



Mais le protocole d'entente que viennent de signer les maires de Montréal et de Toronto est d'une autre eau.

Il est rare que des villes d'un même pays, presque voisines et en concurrence, formalisent leurs relations. Mais s'il est deux villes au Canada qui ont des points communs et des problèmes communs, ce sont bien Montréal et Toronto, les deux métropoles canadiennes, qui doivent faire face aux problèmes des grandes villes: environnement, transport, rapports intercommunautaires.

On ne peut donc qu'applaudir à ce projet des maires Doré et Egginton, qui permettra aux deux villes de travailler ensemble, de partager leurs connaissances et leurs ressources pour résoudre leurs problèmes communs.

Nous y gagnerons tous au change. Sans compter que ces rapports entre administrations municipales sont sains, à une période de notre histoire où le gouffre entre le Québec et le reste du Canada s'agrandit.

Alain DUBUC



DRÔLES RÉSERVÉS

L'indépendance rendrait-elle inutiles les contraintes imposées à l'anglais?

MARCEL ADAM

La semaine dernière le politologue Daniel Latouche signait dans *The Gazette* un article dans lequel il prédisait que, le lendemain de l'accession du Québec à la souveraineté, celui-ci mettrait immédiatement au rancart les lois linguistiques 101 et 178.

Cette thèse mérite attention à un double titre: elle est celle d'un souverainiste affirmé qui fut naguère conseiller politique du premier ministre Lévesque, et elle situe la problématique linguistique que dans une perspective qui diffère de celle qui est généralement proposée dans la classe politique.

Son argument se résume à ceci.

Après l'indépendance, l'anglais sera la langue d'une minorité et non plus d'une majorité. Mais elle sera cependant la langue officielle de deux des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. L'un d'eux, les États-Unis, est un pays dont le Québec aura absolument besoin de la sympathie pour réussir son entreprise souverainiste.

Pour Latouche, le Québec ne saurait faire la sourde oreille à une représentation de ce puissant voisin lui signifiant poliment qu'il n'y a pas de place, dans la zone de libre-échange nord-américaine, pour un pays

qui impose des mesures aussi discriminatoires contre la langue et la culture de l'un de ses partenaires commerciaux. Des restrictions qui pourraient bien aussi être considérées, selon lui, comme des barrières non tarifaires au commerce.

En tant que province canadienne, le Québec souffre peu, politiquement, de la manière qu'il traite ou semble traiter sa minorité anglophone, dit-il. Mais une fois devenu indépendant ce sera différent. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon ne s'intéresseront pas aux explications historiques ou autres invoquées pour justifier nos lois linguistiques. Ces pays exigeront simplement qu'elles soient changées.

Les provinces et les États peuvent imposer des restrictions linguistiques ou culturelles, mais les États-nations qui aspirent à évoluer avec « les grands garçons (et les grandes filles) » dans les relations internationales ne peuvent se le permettre avec un tel handicap.

Pour Latouche, le Parti québécois et le Parti libéral n'ont jamais voulu dire ce qui arriverait aux lois linguistiques après l'indépendance du Québec ou une réorganisation du Canada parce qu'ils savent qu'elles seraient les premières abolies dans un nouvel ordre constitutionnel.

La langue est de loin, selon lui, le meilleur cheval de bataille du PQ. Ses hauts et ses bas dans les sondages dépendent bien davantage de cette question que de la cote de popularité de son option ou de la performance économique du gou-

vernement libéral. Dans l'électorat francophone c'est le seul sujet sur lequel il est jugé plus compétent que le PLQ.

Ce dernier n'a pas laissé son rival exploiter seul ce précieux filon électoral. Il a si bien su le faire à son avantage chez les francophones qu'il a pu se faire élire en s'aliénant largement l'électorat anglophone au dernier scrutin.

Lorsque des restrictions linguistiques sont imposées à la communauté anglo-québécoise, les deux partis cherchent à qui mieux mieux à tirer profit des réactions hostiles qu'elles suscitent dans le reste du Canada ou des jugements de la Cour suprême qui annulent certaines d'entre elles.

Avec cet argument, Daniel Latouche laisse nettement entendre que les partis politiques ont utilisé cyniquement la question linguistique pour des raisons électorales.

Il soulève également des questions importantes qu'il laisse sans réponse.

Pourquoi les lois linguistiques seraient-elles moins vitales pour le Québec après l'indépendance qu'elles sont sensé l'être actuellement? Le nouveau pays serait-il moins qu'avant une enclave francophone dans un vaste continent anglophone? En quoi serait-il mieux protégé comme État souverain qu'il l'était comme province fédérée?

The Gazette a sollicité les réactions de quelques péquistes de renom au sujet de cet article.

Bernard Landry ne rejette pas du revers de la main l'hypothèse de Latouche. Pour lui,

c'est une question de temps. Le nouvel État finirait pas relâcher les contraintes linguistiques, notamment en matière d'affichage. Mais seulement pour le bénéfice de la minorité anglophone traditionnelle, qui a des droits acquis, non des nouveaux immigrants.

Même le père de la loi 101, l'intransigeant Dr Camille Laurin, se montre lui aussi accommodant: ces restrictions ne sont pas « gravées dans la pierre », dit-il. La loi était une mesure urgente devant répondre à un problème immédiat. Il soutient avoir toujours dit que le jour où le Québec deviendrait souverain il sera moins nécessaire d'appliquer des mesures destinées à rappeler aux immigrants qu'ils arrivent dans un pays essentiellement français.

Couronner une loi linguistique du titre solennel de Charte de la langue française n'est-ce pas en quelque sorte la graver dans la pierre du monument juridique? On ne peut pas qualifier de simple mesure d'urgence pour palier à un problème ponctuel une législation dont ses promoteurs ont toujours dit qu'elle était une nécessité vitale, surtout à cause d'une baisse en chute libre de la natalité qui nécessitera de s'en remettre toujours plus à l'immigration.

Je ne vois pas quel effet dissuasif la souveraineté pourrait avoir sur les immigrants qui sont aujourd'hui attirés du côté anglophone pour des raisons pratiques qui ne cesseront pas pour autant d'être aussi valables pour la majorité d'entre eux qui n'auront pas choisi le Québec pour son caractère culturel et linguistique.

Opinions

Économie en état d'urgence: «Il ne faut pas en rester aux vœux pieux!»

Le texte qui suit est la réplique de Mme Pauline Marois, critique du PQ en matière d'industrie et commerce, à l'allocation du ministre Gerald Tremblay reproduite dans cette page les 11 et 12 septembre.

Le 10 septembre dernier, dans une allocution devant les conseillers en relations industrielles du Québec, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gerald Tremblay, jette un regard froid et non complaisant sur les enjeux de l'ouverture de nos marchés à la concurrence internationale.

Nos visions se rejoignent quant aux défis importants que nous devons relever. Des choix s'imposent, notre niveau de vie en dépend. L'abaissement des barrières tarifaires et autres dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et fort probablement avec le Mexique prochainement, est venu modifier substantiellement les règles du jeu. Notre rapide intégration à des ensembles économiques de plus en plus grands, qui dépassent de beaucoup l'entité politique, est irréversible. Seule notre compétitivité sur ces marchés assurera notre développement et notre enrichissement collectif. Dans ce contexte, nos réussites et la cohésion de la société québécoise constituent des acquis primordiaux mais non suffisants pour faire face à ces nouvelles exigences.

M. Tremblay a rappelé de façon éloquentes plusieurs des problèmes majeurs, bien connus d'ailleurs, de l'économie québécoise: insuffisance d'investissements dans le capital humain (l'éducation et la formation professionnelle) et dans la recherche scientifique et le développement technologique, croissance anémique de la productivité, pénurie de travailleurs qualifiés, décrochage scolaire massif, analphabétisme fonctionnel répandu, retard dans l'adoption des nouvelles technologies de production par les entreprises, pour ne nommer que les principaux. Il est tout à fait judicieux d'affirmer que les changements qui s'imposent nous forcent à développer de véritables partenariats au sein de notre société. Le ministre préfère parler d'un nouveau contrat social. Nous parlons depuis plusieurs années d'une véritable stratégie du plein emploi en concertation avec les entreprises, les syndicats et le gouvernement.

Ce qu'il y a de nouveau dans le débat actuel c'est qu'un ministre tient un discours critique à l'égard des choix que nous avons à faire, alors qu'il s'éloigne diamétralement de la philosophie économique de son gouvernement et se rapproche de plus en plus des solutions préconisées par l'opposition. Pour reprendre les propos de M. Tremblay, «c'est le gouvernement qui doit tracer la voie et définir une stratégie globale à moyen et long termes du développement économique, social et culturel du Québec. Cette vision globale au niveau économique repose sur cinq objectifs reliés entre eux qui nécessitent la complicité d'un très grand nombre de ministères. Voici ces cinq objectifs: augmenter la valeur ajoutée de nos produits, assurer l'éducation et la formation continue de nos ressources humaines, relever le défi technologique, conquérir de nouveaux marchés, le tout dans le respect de l'environnement». C'est une révolution dans la demeure, d'autant plus qu'on le ferait en concertation avec les partenaires économiques.

Évidemment, nous sommes tous pour la vertu et contre le vice, et il n'y a pas un intervenant économique au Québec qui peut être contre ces objectifs, mais si on ne veut pas en rester aux vœux pieux, on doit s'interroger sur les solutions concrètes de ce gouvernement pour remédier à l'état actuel des choses et atteindre ces objectifs. Attardons-nous aux quatre objectifs qui paraissent les plus fondamentaux (le premier



Pauline Marois

étant tributaire de l'atteinte de ceux-ci): les ressources humaines, la technologie, la conquête des marchés étrangers et l'environnement.

Les ressources humaines

Les ressources humaines: le problème du décrochage scolaire n'est pas nouveau, et bien qu'on ne puisse accuser le gouvernement d'en être l'unique responsable, on peut néanmoins se demander pourquoi il a tant tardé à agir. Le taux d'abandon au secondaire est passé de 47,9 p. cent en 1975-1976 à 37,4 p. cent en 1980-1981 puis à 27,2 p. cent en 1985-1986, mais il est remonté à 35,7 p. cent en 1988-1989. L'initiative tant attendue de son collègue de l'Éducation a été accueillie par la plupart des commentateurs comme étant remplie de bonnes intentions, mais dépourvue de solutions concrètes.

En ce qui a trait à la formation professionnelle, les réalisations du gouvernement se font attendre depuis plusieurs années, un retard qui se mesure par l'ampleur des dégâts causés. Ainsi, malgré l'urgence de la situation dictée entre autres par la négociation du traité de libre-échange, le gouvernement a renoncé à mettre en place les mesures d'adaptation de la main-d'œuvre qui s'imposaient. Pourtant, l'une des premières règles lorsqu'on veut faciliter le changement dans une société c'est de ne pas laisser pour compte les perdants, autrement on développe des résistances presque insurmontables à tout changement futur.

Si le gouvernement avait réellement cru en la nécessité de la formation professionnelle, il n'aurait pas, dans les deux dernières années, laissé chuter de près de 47 000 le nombre de places en formation professionnelle dans les commissions de formation professionnelle. Les Québécoises et les Québécois n'en seraient pas encore à attendre une politique d'adaptation de la main-d'œuvre (promise en 1989), une politique d'apprentissage (promise en 1985), des congés de formation (promis en 1985), des guichets uniques en matière de travail et de main-d'œuvre (promis en 1985), qui leur permettraient enfin de s'y retrouver.

Le ministre cherche maintenant une nouvelle formule, quelque chose qui ressemblerait à notre proposition formulée en 1988, la même

d'ailleurs que celle retenue par le président du Conseil consultatif de l'adaptation, monsieur Jean de Grandpré, proposition qui vise à inciter les entreprises à s'impliquer davantage dans la formation de la main-d'œuvre, en leur demandant d'affecter l'équivalent de 1 p. cent de leur masse salariale à des activités de formation professionnelle. Le problème avec la proposition du ministre de réduire les cotisations à l'assurance-chômage des entreprises qui font de la formation professionnelle, c'est que cela est de compétence fédérale. Il faudra que le ministre nous dise, compte tenu de l'urgence de la situation, si Québec doit avoir toute la compétence en ce domaine.

Sinon, va-t-on encore exposer les solutions à nos problèmes aux éternelles querelles fédérales-provinciales, et en bout de ligne nous dire que si on manque le bateau c'est de la faute du fédéral? Par sa proposition, est-ce que le ministre suggère qu'on subventionne la grande entreprise pour de la formation qu'elle fait déjà? Qui supportera la hausse des taux de cotisations d'assurance-chômage que cela impliquerait? Est-ce que ce serait tous les employeurs et employés des entreprises qui ne font pas de formation?

Le défi technologique

Le défi technologique: le retard du Québec à ce chapitre a fait l'objet de nombreux avis du Conseil de la Science et de la Technologie, et ce depuis plusieurs années. Le gouvernement a tenté de redresser la situation d'abord par la publication en 1988 d'un plan d'action (avec un objectif de 2 p. cent du PIB consacré à la R&D en 1992) et l'adoption de mesures fiscales dans le budget de 1989-1990. La stagnation du ratio R&D/PIB à 1,4 p. cent depuis 1985 est la preuve que les mesures gouvernementales n'ont pas fonctionné, d'une part parce que le gouvernement du Québec misait sur le gouvernement fédéral qui n'effectue toujours que moins de 20 p. cent de ses dépenses de R&D au Québec. D'autre part, les crédits d'impôt accordés par Québec financent essentiellement la recherche qui serait faite de toute façon et n'ont qu'un très faible pouvoir incitatif, d'autant plus que le gouvernement fédéral taxe ces crédits à un taux de 39 p. cent. Confondant popularité (auprès des entreprises bénéficiaires) et efficacité (en termes d'augmentation de

(Pauline Marois)

la recherche industrielle), le ministre Tremblay refuse de reconnaître ce fait. Pourtant, comme dans le cas de la formation professionnelle, le Parti québécois a proposé une mesure concrète en vue d'accroître substantiellement notre effort de recherche au Québec: la création d'un Fonds national de recherche et de développement, financé à raison d'une contribution équivalant à 1 p. cent de la masse salariale des entreprises qui ne consacrent pas elles-mêmes ce montant à la R&D.

Conquête de nouveaux marchés

La conquête des nouveaux marchés implique que le Québec soit présent à l'étranger pour promouvoir nos exportations. On doit se lancer dans une offensive sans précédent. Nos entreprises doivent être informées de l'évolution des marchés et des possibilités d'affaires. La surveillance des innovations et des possibilités de transferts technologiques doit devenir une obsession. Encore une fois, au-delà du discours, ou sont les actions concrètes du gouvernement? Notre succès sur la scène internationale implique aussi que nous disposions d'entreprises de taille suffisante pour faire face à la concurrence. Le regroupement de nos entreprises devient une nécessité. En ce cas, l'aval du gouvernement aux ventes de Consolidated-Bathurst et du Groupe Commerce à des intérêts étrangers constitue une tragédie pour l'économie québécoise.

Environnement

Environnement: il faut certes concilier le développement économique avec le respect de l'environnement. Nous devons adapter nos procédés de production aux nouvelles exigences environnementales. En modernisant nos entreprises, nous pourrions améliorer notre compétitivité tout en répondant aux nouvelles exigences environnementales. Lorsque nous serons les premiers à le faire, nous bénéficierons de cette longueur d'avance sur nos concurrents. Dans ce domaine, on ne pourra rien faire de sérieux tant que le gouvernement se bornera au principe du pollueur-payeur.

Bien qu'on doive admettre que le rôle et l'importance de la dimension environnementale ont considérablement évolué au cours des dernières années, le besoin de règles claires, appliquées également pour tous les projets et dans des délais raisonnables est connu depuis un certain temps déjà. Tout récemment, la présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Mme Nycol Pageau-Goyette, dénonçait l'arbitraire et les délais dans le traitement des dossiers. Le rapport Lacoste, qui date de décembre 1988, en faisait déjà largement état et proposait des solutions précises pour améliorer le processus d'évaluation environnementale, comme peuvent en témoigner les tablettes où il s'est retrouvé. Le gouvernement a préféré continuer à ajuster sa politique aux pressions des lobbies, ce qui a conduit à un processus à géométrie variable, allant de la multiplication des lois spéciales pour éviter les études d'impact dans le cas du projet Lauréal à la prolifération des comités d'évaluation dans le cas du projet Soligaz. Comment les entreprises peuvent-elles s'y retrouver? Comment peut-on demander aux entreprises d'épouser un objectif que le gouvernement lui-même ne prend pas au sérieux?

Autant il est vrai que les défis des années 90 exigent une vision globale et à long terme, autant il est nécessaire d'avancer des propositions précises pour relever ces défis. Le discours de M. Tremblay est remarquable pour la vigueur avec laquelle cette vision est présentée, mais achoppe au niveau de la traduction de cette vision en solutions concrètes. Il est utile de rappeler l'urgence de la situation. (...)

Lysiane Gagnon

Le pouvoir des mots (sic)

Je viens de recevoir les mots d'ordre du Secrétariat d'État du Canada concernant les expressions «à proscrire» et «à employer» lorsqu'on parle des handicapés — pardon, des personnes handicapées... puisque le mot *handicapé*, utilisé comme substantif, fait partie de la longue liste des mots désormais interdits.

Bon. À vos calepins, à vos stylos. Notez bien les principaux commandements de ce «guide terminologique» concernant «les personnes ayant une déficience».

* * *

Inutile de dire que des mots comme *fou*, *malade mental*, *lunatique*, *cinglé* ou *dément* sont passés à la moulinette. On n'a même plus le droit d'utiliser des expressions qui réfèrent à des maladies précises. Interdit de parler de *schizophrènes*, de *névrosés* ou de *psychotiques*.

Comment donc décrire lesdits individus? Voici l'expression politiquement correcte, dont on appréciera au passage l'élégance et la concision: il faut parler de *personnes ayant des problèmes de santé mentale*.

À supposer qu'il faille absolument préciser la nature de la maladie, la brochure gouvernementale suggère, à contre-cœur, qu'on parle de *personne qui a la schizophrénie*, mais jamais de *schizophrène*, l'idée étant de ne jamais «confondre la personne avec sa déficience». (La brochure ne dit pas si le même principe doit s'appliquer à tous les cas. Faudra-t-il aussi éviter la confusion entre la *personne* et sa fonction, et parler, par exemple, des *personnes qui sont journalistes* plutôt que des *journalistes*? Attendons la suite des directives.)

On continue. *Sot*, *imécile*, *faible d'esprit*, *crétin*, *débile mental*, etc., etc., autant de mots désormais interdits. Ne parlons plus que des *personnes ayant une déficience intellectuelle*. Le guide nous demande même de nous abstenir de préciser que telle ou telle personne serait atteinte de trisomie ou du syndrome de Down, car «il s'agit de caractéristiques innées d'un individu». (Pourquoi n'aurait-on pas le droit de faire référence aux «caractéristiques innées» d'un individu? Le guide ne le précise pas. L'une de mes «caractéristiques innées» est d'être de sexe féminin. Est-ce un détail à passer sous silence?)

Même le mot *cas*, qui véhiculait un concept d'ordre médical, est banni. Dire: *personne ayant une limitation fonctionnelle*. Même le mot *convulsion*, qui paraissait assez innocent, est proscrit. Il faut dire *crise*. Mais tout se tient: l'épileptique n'existe plus, seule existe la *personne faisant de l'épilepsie*.

L'expression *diminué physiquement* était déjà euphémisme, mais elle est maintenant proscrite. Dire plutôt: *personne ayant une mobilité ou agilité réduite*. En somme, l'entorse sur le même pied que la quadriplégie. C'est un peu longuet comme appellation. Peut-être le sigle — PAUMOAR — serait-il plus coquet.

Sourd-muet, *aveugle*: à bannir évidemment. Dire *personne ayant une déficience auditive* ou *personne ayant une déficience visuelle*.

Minute! Je suis myope. Sans mes lunettes ou mes lentilles, je ne reconnaîtrais pas ma propre mère à dix mètres si je la croisais dans la rue. Nul doute que la myopie est «une déficience visuelle»... mais je ne suis pas aveugle pour autant! Comment désigner ceux qui ne voient pas du tout? Faut-il faire semblant de les croire atteints d'une simple «déficience» analogue à la myopie ou au strabisme? Faut-il vraiment tout banaliser, et faire comme si la cécité n'était pas une immense tragédie, seulement un accident de parcours anodin dans une vie parfaitement normale?

* * *

Oh! Ai-je dit «normale»? Pardon! Voici que je viens de pécher mortellement contre le guide du Secrétariat d'État. Tenez-vous bien chers lecteurs, le mot *normal* est également à proscrire.

Les gens naguère qualifiés de «normaux» devront être définis par la négative, comme des *personnes n'ayant aucune déficience ou limitation fonctionnelle*. Des PNAADOLF pour faire court. Le guide précise que «le terme normal est accepté uniquement en statistiques, où l'on fait référence à une norme».

Comment désignait-on, dans le temps, un individu qui boîtit? On disait *boîteux*. Terminé. Cette personne n'a plus qu'une *mobilité réduite*. On ne parle plus de *malformation*, mais de *personne qui a une déficience congénitale*.

Malade, *patient*: encore des mots à proscrire. Dire *personne non-handicapée* (sic) et *personne ayant une déficience fonctionnelle*.

Peut-on au moins recourir au langage de la compassion, et parler des gens qui souffrent? Absolument pas. Quand on parle de malades ou de handicapés, il faut parler de gens qui *ont* telle ou telle déficience, jamais de gens qui *souffrent*, qui *sont atteints* ou *affligés* de telle ou telle maladie. N'existe plus que le verbe *avoir*: «J'ai un vélo, j'ai un emploi, j'ai le cancer».

Il va de soi que le guide confirme qu'il faut désigner les «vieillards» par le mot qui désigne un enfant de quatre ans par rapport à son frère de deux ans: *ainé*... Ou alors ressortir la sempiternelle «personne», comme dans *personne âgée*.

C'est pas fini. On n'a plus le droit de dire que quelqu'un est *confiné*, *rivé* ou *cloué* à un *fauteuil roulant*. Parler plutôt d'une *personne qui utilise un fauteuil roulant*, ou d'une *personne qui se déplace en fauteuil roulant*.

Ainsi, on «utiliserait» un fauteuil roulant comme on utilise un balai, une auto, un ordinateur, un tire-bouchon? Voilà bien l'ultime banalisation, qui consiste à faire comme si le fauteuil roulant n'était, pour celui qui n'a pas l'usage de ses jambes, qu'un appareil ordinaire, comme s'il n'y avait pas, en vérité, *rivé, confiné, attaché* — sous peine de ne pouvoir se déplacer —, comme s'il fallait, autrement dit, masquer la réalité, occulter la douleur, la difficulté, l'épreuve.

* * *

La suprême ironie de ce guide, c'est son titre: «Le Pouvoir des mots».

Eh bien! Justement, ces mots qu'il veut nous imposer, ce sont des mots rachitiques, émaculés, des mots qui ont perdu tout pouvoir d'évocation, et qui mènent à une langue lourde, boiteuse et ampoulée, sans âme, sans grâce, sans pouvoir.

L'unique, l'irremplaçable pouvoir des mots, c'est de transmettre des idées claires et des émotions. Dire d'un malade mental qu'il est schizophrène (à supposer évidemment que le diagnostic ait été posé), c'est être clair, neutre et précis. Dire d'un individu qu'il souffre de sclérose en plaques ou qu'il est rivé à un fauteuil roulant, c'est dire la vérité: toute maladie, tout handicap est une souffrance. Ce n'est pas la langue de bois que les fonctionnaires du Secrétariat d'État veut nous imposer qui y changera quelque chose.

Jean-Marc Léger en désaccord avec Alain Dubuc

M. Jean-Marc Léger, aujourd'hui conseiller en relations internationales, fut notamment secrétaire-général de l'Agence de coopération culturelle et technique et de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française.

Monsieur Alain Dubuc

J'ai été sidéré à la lecture de votre éditorial de samedi dernier par la légèreté avec laquelle vous traitez la question fondamentale de notre avenir collectif et par la contradiction inhérente à votre propos. J'ai d'abord cru à une galéjade, tant le trait est gros et l'analyse, caricaturale. En somme, quand le bateau sombre, il ne faut surtout pas songer à le quitter!

Vous considérez comme «un luxe qu'on ne peut plus se payer» la volonté de sortir enfin de la crise constitutionnelle perpétuelle et

de rechercher une solution de raison et de dignité, où le Canada et le Québec trouveraient également leur avantage. C'est l'instabilité engendrée par le régime, c'est la tension permanente qui sont source du malaise croissant, aussi bien économique que politique, et vous plaidez en fait pour la perpétuation de cette instabilité.

Prendre ses affaires en main, assumer la maîtrise de son destin, ne constituent pour aucun peuple un «luxe» mais la condition première de son équilibre et de son développement. Vous devriez savoir que, surtout à notre époque, du fait de l'interdépendance de tous les domaines d'activité, le développement d'une société est global et suppose un pouvoir unique de décision, et qu'un peuple ne saurait s'en remettre à autrui de son développement qui est à la fois, et dans une indivisible démarche, économique, social, culturel. Vous ironisez lourdement sur la volonté de

recupérer le pouvoir en matière de communication, qui est pourtant aujourd'hui au coeur du difficile effort de préservation de l'identité culturelle.

Les difficultés qu'avec raison vous déplorerez, les carences que vous dénoncez, sont liées pour une large part à l'impuissance et à l'état de déliquescence d'un régime qui a été incapable, depuis un demi-siècle, à la fois de résoudre le problème politique majeur du pays et d'adapter son économie aux conditions nouvelles et impitoyables de la concurrence internationale. Or, au lieu d'en reconnaître la responsabilité première dans la crise, de relever l'échec total des tentatives de réforme depuis trois à quatre décennies et l'illusion du fédéralisme dit renouveau, vous plaidez pour le maintien de ce régime avec quelques vœux pieux de décentralisation. Vous vous en prenez plutôt avec hargne

aux tentatives pour nous tirer d'un système qui nous a conduits à la situation même que vous dénoncez. Vous perdez confondre stabilité et stagnation.

Reprenant de consternante façon la vieille antienne de la peur, vous épousez le statu quo comme la voie royale de l'avenir pour le Québec et pour le Canada: quelle dérision! Au contraire, le seul luxe que nous ne pouvons plus nous offrir, c'est le maintien artificiel d'un régime sclérosé fondé sur l'imposture; ce serait l'incapacité de saisir la chance, peut-être ultime, de l'émancipation du Québec et de l'aménagement de rapports féconds d'association avec le

Canada. Voilà la promesse de la véritable stabilité, celle-là seule qui peut restaurer la confiance, la nôtre et celle des autres, contribuer à la favoriser la reprise économique.

Études d'impact: la Chambre de commerce dénonce la longueur des délais

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ La procédure d'évaluation et

d'examen des impacts environnementaux devrait comporter des dispositions pour ramener les délais d'une telle démarche à des proportions plus raisonnables, de

manière à éviter de compromettre des projets importants qui répondent pourtant à toutes les exigences. C'est notamment ce qu'a récla-

mé, hier, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain devant la commission parlementaire mandatée pour étudier la procédure d'évaluation et d'exa-

men des impacts sur l'environnement.

L'organisme insiste pour «que cessent ces inutiles confronta-

tions et que le processus d'audiences publiques ne soit plus ce tribunal de répression qu'il est devenu dans le cas de Soligaz, mais une tribune intelligente où s'expriment des gens concernés, partageant un même souci de justice naturelle», comme l'a souligné la présidente du conseil d'administration, Mme Nycol Pageau-Goyette.

Les projets comme Grande-Baleine et Soligaz, et tous les autres du genre, que l'on croit nécessaires pour réduire le taux de chômage de 14 p. cent dont est affligé le Québec, et pour relancer l'économie, «doivent être réalisés dans le plus grand respect de la nature», indique la porte-parole de l'organisme.

L'environnement, estime-t-on à la Chambre de commerce, doit être vu comme un défi à relever et non comme un empêchement au développement. Mais «il ne doit pas, il ne peut pas devenir une source supplémentaire de chômage».

La veille, les DSC du Québec ont insisté pour que les autorités compétentes prennent en compte les conséquences socio-économiques aussi bien que les impacts physico-chimiques des projets industriels dont ils ont à examiner les impacts sur l'environnement, parce que «le chômage et la pauvreté ont aussi des effets nocifs sur la vie et la santé des humains».

«La Chambre de commerce du Montréal métropolitain est d'avis qu'il est essentiel de protéger l'environnement pour assurer le bien-être de la population et pour que notre société évolue vers une forme de développement qui puisse être soutenue à long terme, mais la Chambre ne pourra jamais accepter qu'une procédure, qu'elle qu'elle soit, puisse être mise en place pour retarder, empêcher, nuire ou bloquer le développement économique du Québec», de préciser Mme Pageau-Goyette.

Selon la Chambre, le processus d'audiences serait grandement amélioré si on faisait appel à «des experts du secteur d'activité sous enquête», en élaborant un guide de références des études à réaliser pour obtenir des autorisations requises et en impliquant le BAPE beaucoup plus tôt dans le processus.

Pour sa part, l'Ordre des ingénieurs du Québec suggère que l'on conserve l'essentiel de la démarche actuelle d'évaluation des impacts, compte tenu de l'expérience limitée acquise en ce domaine et de l'incertitude que pourrait susciter un changement trop radical.



La sensation de marcher pieds nus dans le sable
le confort d'un soulier au renom international
ROHDE d'Allemagne

EXCEPTIONNEL
À SEULEMENT

110\$

NOIR • GRIS • BRUN • BOURGOGNE
POINTURES 6 À 13



LE MUNICH
• Noir
• Gris
• Brun
• Bourgogne
6 à 13

Une nouveauté de ROHDE, un nom reconnu mondialement comme chef de file dans le soulier de marche confortable. Ces souliers en cuir veiné sont définitivement une valeur exceptionnelle pour seulement 110\$.

SEMELLE ROHDE
EXCLUSIVE

LE BREMEN
• Noir
• Gris
• Brun
• Bourgogne
6 à 13

S.V.P.
Magasinez tôt
pour votre
pointure et couleur

Achat en magasin • Téléphone-

TÉLÉCOPIEUR • PAR LA POSTE

Téléphone (514) 288-4653, poste 231
A. Gold & Sons, 2050, rue Bleury, Bureau 100, Montréal, Québec H3A 2J5
N.B. Le prix des commandes par la poste, téléphone ou télécopieur est de 127,11\$ la paire incluant 7% T.P.S. et 8% T.V.P.

Envoyez-moi 1 paire de MUNICH à 127,11\$. Pointure _____ Couleur _____
Envoyez-moi 1 paire de BREMEN à 127,11\$. Pointure _____ Couleur _____
Ajoutez 3,75\$ de frais de livraison pour 1 paire ou plus incluant T.P.S.

Total de la commande _____

Facturez: ☐ Amex ☐ Visa ☐ MasterCard ☐ Diners ☐ A. Gold & Sons

No de carte de crédit _____ Date d'expiration _____

Ci-joint ☐ mandat ☐ chèque (pas de paiement à la livraison)

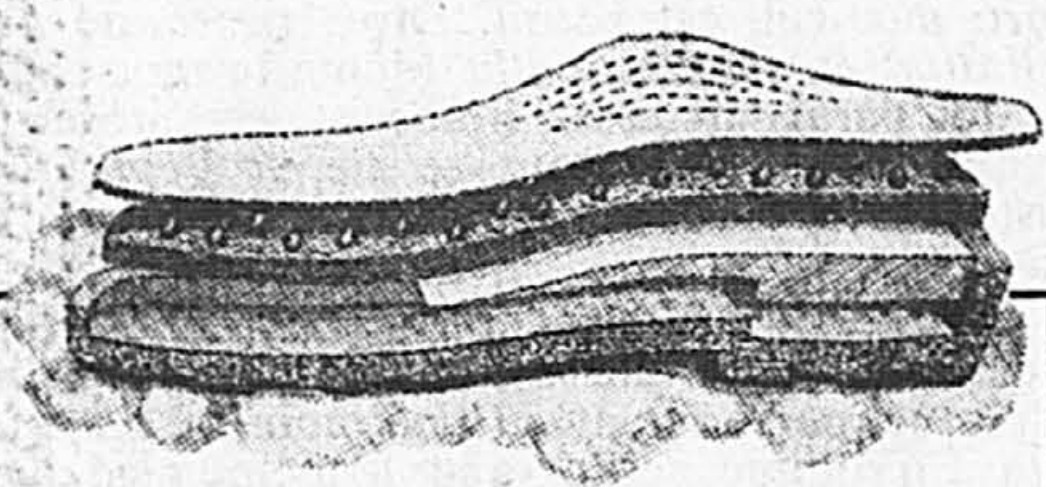
Nom _____ Tél _____

Adresse _____ App _____

Ville _____ Province _____ Code Postal _____

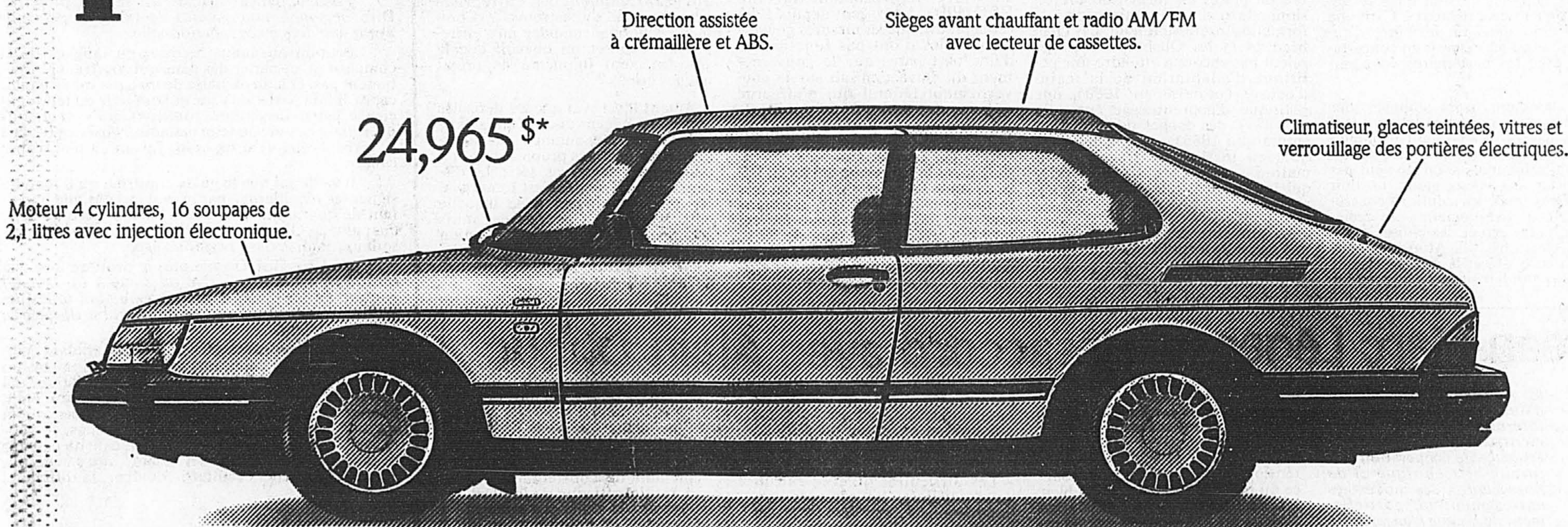
- LA PLACE VERTU
- CENTRE ROCKLAND
- FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
- 960 OUEST, STE-CATHERINE
- LE CARREFOUR LAVAL
- LES GALERIES D'ANJOU
- PROMENADES ST-BRUNO
- MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD

American Express, Visa, MasterCard.
Diners, carte A. Gold & Sons



Marchez sur un coussin d'air.
Une semelle faite de milliers de bulles
d'air pour offrir un confort ultime.

Laissez-vous séduire par la belle Suédoise.



Moteur 4 cylindres, 16 soupapes de 2,1 litres avec injection électronique.

24,965 \$*

Direction assistée
à crémaillère et ABS.

Sièges avant chauffant et radio AM/FM
avec lecteur de cassettes.

Climatiseur, glaces teintées, vitres et
verrouillage des portières électriques.

Si vous caressez le projet de changer de voiture, vous aurez bien du mal à résister aux charmes de la SAAB 900.

Avec ses lignes sveltes et élancées, sa silhouette profilée, son moteur fougueux, elle a tout pour plaire. Souple et maniable, elle se conduit comme un charme.

Sans compter qu'en plus d'être offerte à prix attrayant, la SAAB 900 comprend une foule d'accessoires qu'on ne retrouve habituellement qu'en option.

Faites-vous plaisir et succombez à la tentation. C'est vous qui ferez ensuite tourner les têtes.

SAAB

PASSEPORT DÉCARIE
5400, boul. Décarie, Montréal
483-5555
PASSEPORT LAVAL
1615, boul. St-Martin Est, Laval
385-9191

PASSEPORT TERREBONNE
705, boul. des Seigneurs, Terrebonne
964-1374
PASSEPORT HOCHELAGA
4500, rue Hochelaga, Montréal
251-1552

PASSEPORT LAPRAIRIE
1055, boul. Ste-Elizabeth, LaPrairie
659-8994
PASSEPORT SHERBROOKE
4880, boul. Bourque, Rock Forest
(819) 823-1400

PASSEPORT BLAINVILLE
249, boul. Seigneurie Ouest, Blainville
(sortie 25, Autoroute des Laurentides) 437-6317
PASSEPORT SOREL-TRACY
7025, avenue Plaza Tracy
Tracy 746-1227

PASSEPORT ST-JEAN
385, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu 359-1144
PASSEPORT WEST ISLAND
10 333, boul. Gouin Ouest
Roxboro 684-3161

PASSEPORT GRANBY
1348, rue Principale
Granby 378-1404
PASSEPORT LASALLE
7910, boul. Newman
LaSalle 365-2195

PASSEPORT DRUMMONDVILLE
825, boul. St-Joseph
Drummondville (819) 477-2323

Un comité recommande 12 comtés pour les autochtones

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ Puisque les autochtones ont systématiquement été sous-représentés à la Chambre des communes depuis la fondation du Canada, un comité parlementaire recommande la création d'une douzaine de circonscriptions électorales autochtones.

Selon le président de ce comité, le sénateur Len Marchand, cette proposition vise à garantir une représentation directe des autochtones aux Communes selon leur présence géographique.

M. Marchand a expliqué au cours d'une conférence de presse que le comité ne réclamait pas de droits spéciaux pour les autochtones mais qu'il cherchait plu-

tôt à «redresser le déséquilibre structurel du régime électoral actuel».

«Les autochtones ne réclament pas ici un traitement électoral spécial, a-t-il affirmé. Ils veulent tout simplement l'égalité sur le plan électoral.»

M. Marchand a précisé qu'il était anormal que seulement 12 autochtones sur 11 000 candidats en lice aient réussi à se faire élire à la Chambre des communes depuis la Confédération.

Ce déséquilibre structurel s'est confirmé lors des élections fédérales de 1988, note le rapport du comité. Ces élections n'ont produit qu'un seul député autochtone au sud du 60^e parallèle, alors qu'on y dénombre 900 000 citoyens autochtones.

M. Marchand a bien souligné que cette réforme ne visait pas à contrecarrer le projet d'autonomie politique des autochtones.

«Les leaders autochtones nous ont dit que l'autonomie politique était prioritaire à leurs yeux. De nombreux dirigeants sont d'avis également que la sous-représentation des autochtones à la Chambre des communes constitue une injustice qui doit être corrigée.»

Le rapport souligne également de nombreux obstacles historiques à la participation des autochtones au processus politique. On note que les Amérindiens ont été privés de leur droit de vote jusqu'en 1960.

On avançait alors comme arguments, note le rapport, que les autochtones «n'étaient pas civilisés ou suffisamment scolarisés», qu'ils étaient des marionnettes du gouvernement et risquaient ainsi d'être manipulées lors des élections.

Selon le scénario qui est proposé, il s'agirait donc de refondre la carte électorale en tenant compte du poids démographique des autochtones. Ce remaniement n'ajouterait pas au nombre de circonscriptions électorales au pays. En général, les circonscriptions autochtones se superposeraient aux circonscriptions existantes.

Puisque les autochtones représentent environ quatre pour cent de la population, cela correspondrait à 12 sièges. Le Québec obtiendrait un siège, l'Ontario et les provinces de l'Ouest, chacun deux sièges. Pour ce qui est des provinces atlantiques, le comité propose de modifier la constitution pour permettre la création d'une circonscription dans cette région, étant donné que la population autochtone est très minime, a fait valoir le sénateur Marchand.

Ces recommandations innovatrices seront soumises à la Commission d'enquête

sur la réforme électorale, que préside Pierre Lortie. Cette commission soumettra son rapport plus tard cet automne.

Le comité a préféré ne pas adopter la formule utilisée en Nouvelle-Zélande. Cette formule garantit quatre circonscriptions aux Maoris depuis 1867.

La beauté de la proposition canadienne, a fait valoir M. Marchand, c'est que le nombre de circonscriptions électorales autochtones augmentera proportionnellement au nombre d'Amérindiens au Canada.

Puisque de nombreux mécanismes doivent être mis au point au cours des prochains mois, cette réforme ne sera pas mise en branle en prévision des prochaines élections générales de 1992 ou 93.

Baie James: Québec et Ottawa se dirigent vers une dure bataille, selon Lucien Bouchard

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Ottawa se dirige vers une dure bataille avec Québec à moins qu'il ne modifie le mandat de son étude environnementale du projet hydro-électrique de Grande-Baleine, a estimé hier l'ex-ministre de l'Environnement Lucien Bouchard.

M. Bouchard, maintenant leader du Bloc québécois, a indiqué qu'Ottawa n'a pas le droit de s'attarder à la justification de Grande-Baleine — une partie de l'importante phase deux du développement de la baie James — et que s'il tente de le faire, des problèmes surviendront.



Lucien Bouchard

«Ce sera une bataille, une bataille politique, une dure bataille politique, a-t-il déclaré en entrevue, cette semaine, dans son bureau de la colline parlementaire. Nous devrons résister.»

Plusieurs Québécois voient dans le projet de 12,6 milliards de Grande-Baleine, dans le nord du Québec, une façon de s'extirper de la récession, a-t-il dit.

«Lorsque vous observez la tendance économique actuelle, lorsque vous voyez ce qui arrive à Montréal — des mises à pied, des autres mises à pied — les pressions seront plus fortes en faveur de ce projet.

«Et n'oubliez pas que c'est la préoccupation première (du premier ministre du Québec Robert) Bourassa. Sa principale préoccupation n'est pas la constitution, c'est le développement de la baie James. Il y a donc front commun au Québec.»

M. Bouchard s'était forgé la réputation d'un partisan des études environnementales strictes lorsqu'il était ministre fédéral, et il a déjà critiqué la préoccupation de M. Bourassa pour l'exportation d'électricité.

Changement de ton

Il a toutefois changé de ton: «Il est très profitable d'exporter de l'électricité, a-t-il dit. C'est quatre fois plus profitable que de vendre l'électricité au Québec.»

«Si on empêche le Québec d'utiliser ses ressources hydro-électriques, les gens ne l'accepteront pas.»

M. Bouchard a précisé qu'il demeurait attaché à la cause environnementale et a concédé à Ottawa le droit d'étudier les aspects du projet qui sont sous juridiction fédérale, notamment son impact sur la baie d'Hudson.

Il croit toutefois que les termes du mandat du comité d'étude fédéral sont trop étendus.

En vertu de ce mandat rendu public par le ministre de l'Environnement Jean Charest, en juillet, le comité doit «acquiescer la compréhension du raisonnement du projet de Grande-Baleine dans le contexte d'un développement soutenu».

En français, les termes du mandat stipulent que le comité peut prendre en considération l'objectif du projet.

M. Bouchard croit que cela peut mener le comité dans plusieurs secteurs qui, clairement, ne

sont pas sous la juridiction d'Ottawa. «C'est visiblement, visiblement inacceptable.»

Le projet de Grande-Baleine prévoit la construction de 16 barrages et de 115 digues qui inonderaient presque 4000 km² de territoire.

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ L'actuel directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, Reid Morton, a été nommé sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en remplacement de M. De Montigny Marchand, qui devient ambassadeur du Canada en Italie.

Ces nominations, annoncées par le cabinet du premier ministre Brian Mulroney, surviennent

quatre mois après les audiences publiques sur l'admission au Canada de l'ex-ambassadeur irakien aux États-Unis, Mohammed Al-Mashat, qui avaient secoué le ministère des Affaires extérieures.

Les audiences du comité parlementaire chargé d'enquêter l'affaire Al-Mashat avaient fait éclater au grand jour le conflit entre le premier fonctionnaire des Affaires extérieures, M. Marchand, et son second, Raymond Chrétien.

M. Chrétien, sous-secrétaire d'État délégué, avait été publiquement blâmé pour ne pas avoir

informé le ministre des Affaires extérieures d'alors, Joe Clark, de la demande d'immigration présentée par M. Al-Mashat, admis au Canada le 30 mars dernier après qu'il eut obtenu un traitement de faveur.

M. Chrétien, qui avait refusé de porter le blâme, a été nommé ambassadeur du Canada en Belgique le 5 septembre dernier.

Hier, M. Marchand a catégoriquement nié que sa nomination en Italie soit liée de quelque façon à l'affaire Al-Mashat. Il affirme avoir lui-même proposé en août dernier au greffier du conseil pri-

vé, Paul Tellier, d'être muté à d'autres fonctions pour des raisons personnelles.

L'épouse de M. Marchand, Marie-Andrée Beauchemin, est depuis trois ans consul pour le Canada à Milan. «Pour des raisons personnelles, je devais réviser mes choix de carrière», a dit M. Marchand lors d'une conversation téléphonique.

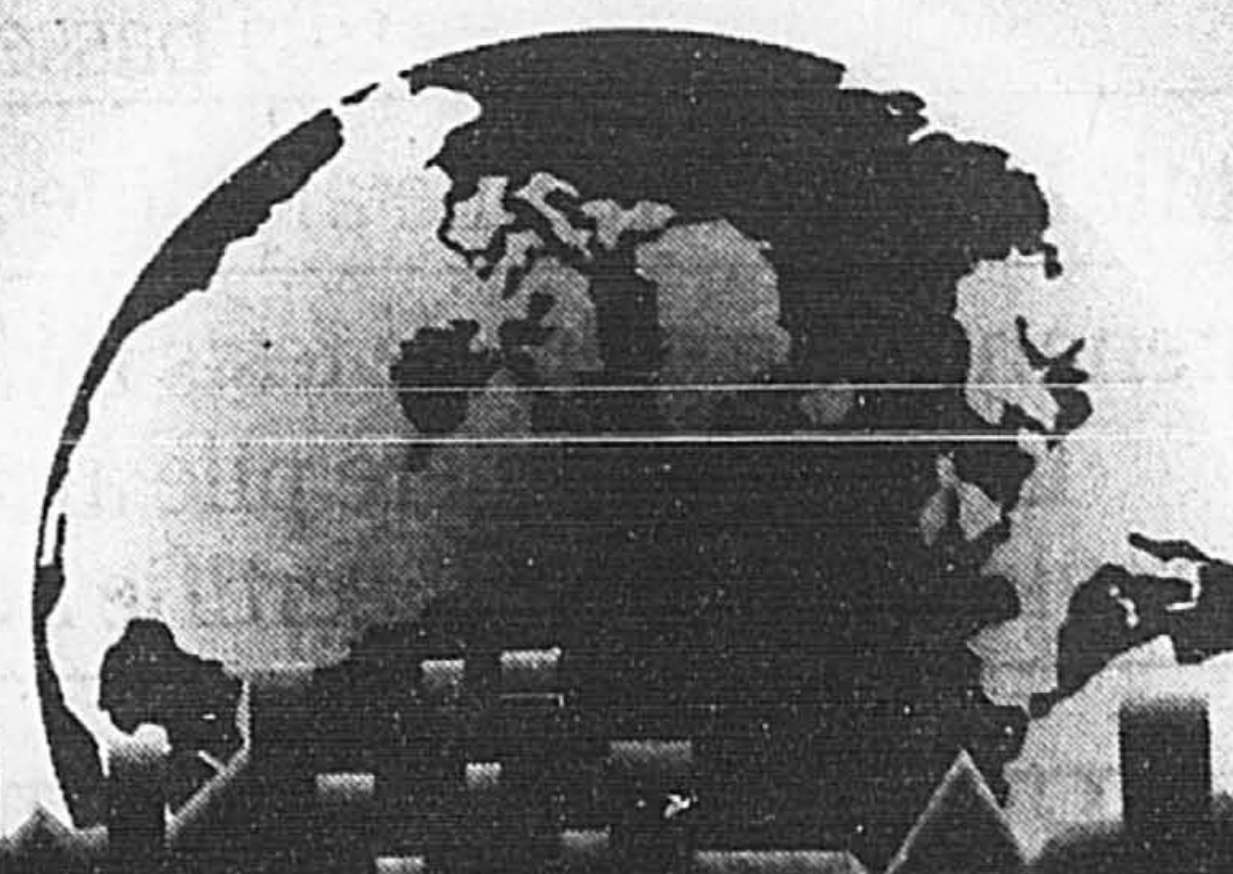
Les départs de MM. Marchand et Chrétien devraient alléger l'atmosphère au ministère des Affaires extérieures. Les relations entre les deux hommes étaient tendues.

8h00

TOUS LES MATINS

Le nouveau rendez-vous de l'information

Le journaliste de réputation mondiale
Pierre Salinger
commente l'actualité internationale.



CJMS 128

RADIO AM STÉRÉO

LE NOUVEAU LEADER DE L'INFORMATION

CRTC

Décision

Canada

Décision 91-623. Télédistribution Dalmas Inc., Saint-Augustin (Damas) (Qué.)
APPROUVÉ — Remplacement de la condition de la licence relative au délai de construction et d'exploitation de l'entreprise desservant Saint-Augustin. Le service doit maintenant être disponible le ou avant le 30 septembre 1991. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette du Canada», Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.»



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Le NPD menace de déclencher un scandale si le contrat des bateaux-patrouille va au Québec

MAURICE GIRARD
 de la Presse Canadienne
 OTTAWA

■ Le Nouveau Parti démocratique menace de provoquer un scandale au Canada anglais si le gouvernement fédéral accorde à une compagnie du Québec le contrat de fabrication de ba-

teaux-patrouille pour la garde côtière canadienne.

En fait, promet le whip du NPD, Iain Angus, le tollé provoqué au Canada anglais par l'octroi du contrat d'entretien des avions CF-18 ne sera rien par comparaison au scandale que les néo-démocrates déclencheront si une compagnie ontarienne n'obtient pas le contrat.

«En réalité, si le contrat est accordé à une entreprise du Québec, le Canada sera davantage furieux contre votre gouvernement et contre le Québec (ce qui sera encore plus inquiétant).

«Si, d'autre part, votre contrat est accordé à l'Ontario, vous gagnerez quelques points dont vous avez besoin dans l'opinion», écrit le whip néo-démocrate dans une

lettre dont la Presse Canadienne a obtenu copie de source indépendante.

Cette missive, qu'il signe de sa main, a d'abord été envoyée à la fin de juillet aux députés conservateurs qui représentent l'Ontario à la Chambre des communes. Deux semaines plus tard, elle était expédiée aux députés conservateurs de l'Ouest canadien. «Vous n'avez que quelques jours pour prendre une décision. Faites de votre mieux», leur conseillait-il alors.

«Si le contrat est accordé à la compagnie Lavalin — qui n'a jamais construit de navires, encore moins un vaisseau militaire —, je rendrai cette lettre publique dans vos circonscriptions pour faire savoir à vos électeurs que vous étiez au courant à l'avance de la décision du gouvernement et que vous avez choisi de ne pas faire valoir leurs intérêts. Au lieu de cela, vous avez opté pour gagner des votes au Québec», mentionne-t-il.

En 1986, après l'octroi à Canadair du contrat d'entretien des CF-18, le Canada anglais et le Manitoba en particulier avaient réagi vivement, accusant le gouvernement du premier ministre Brian Mulroney de prendre une décision en fonction d'intérêts électoralistes plutôt que d'une analyse économique indépendante.

C'était alors le début d'un refroidissement des relations entre le Québec et le Canada anglais, qui a abouti à l'échec de l'accord du lac Meech, bloquée par les législatures du Manitoba puis de Terre-Neuve.

Dans sa lettre, dont il reconnaît l'authenticité, le whip du NPD prend fait et cause pour une compagnie de sa province contre la firme d'ingénierie Lavalin, qui vient de se fusionner avec SNC. Selon le député, la compagnie québécoise n'a aucune expertise dans la construction de navires alors que son concurrent, Port Ship, en a fait sa spécialité.

Le geste du député Angus n'est pas dénué de tout intérêt. En fait, a-t-il admis hier, le seul concurrent de Lavalin est la compagnie Port Ship. Or, cette entreprise est située à Thunder Bay, qui se trouve à être justement la circonscription qu'il représente à la Chambre des communes.

«C'est mon erreur, a-t-il dit. Je n'aurais jamais dû me servir de l'entête du parti pour écrire la lettre.» Il regrette aussi le langage utilisé pour parler du Québec. «Peut-être que les mots utilisés ont dépassé ma pensée», dit-il.

M. Angus affirme qu'il n'a à cœur que les intérêts de ses électeurs et qu'il n'a rien contre le Québec et les Québécois. Pourtant, il écrit aux députés conservateurs: «Commencez-vous à sentir la colère du peuple contre votre gouvernement à la suite du renflouement financier de la MIL Davie (de Sorel), une compagnie du gouvernement du Québec, juste une année après que votre gouvernement eut annulé le contrat des brise-glaces Polar 8 et juste quelques jours après que le chantier maritime de Vancouver, qui devait les construire, a annoncé qu'il fermait parce qu'il n'y a plus de travail et que le gouvernement ne l'aide pas?»

Le whip du NPD se défend de casser du sucre sur le dos des Québécois. «Je reconnais que le taux de chômage est plus élevé à Montréal qu'en Ontario, mais je me bats pour mes électeurs de Thunder Bay. Et puis, cette lettre ne devait pas être rendue publique», regrette-t-il.

«Je m'inquiétais que le processus d'adjudication du contrat ne soit pas juste pour tout le monde. Et je continue d'être inquiet.»

Pour un meilleur accès à la justice

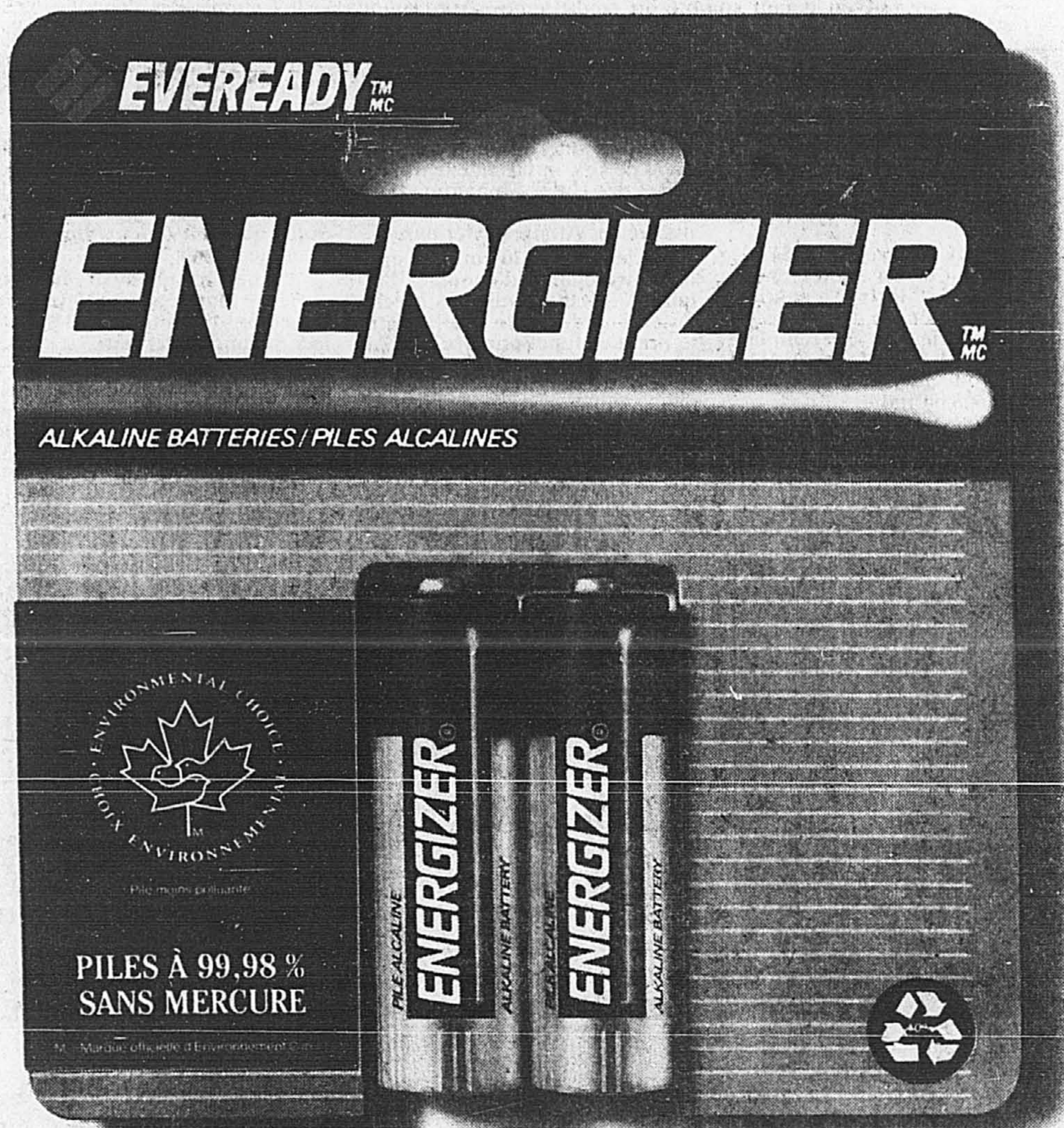
Presse Canadienne
 QUÉBEC

■ Le Parti québécois presse le ministre de la Justice Gil Rémiard de mettre en vigueur immédiatement cinq mesures «simples et efficaces» qui assureront un meilleur accès à la justice pour les Québécois.

La porte-parole du PQ, Louise Harel, député d'Hochelaga-Maisonneuve, recommande la mise en vigueur sans délai de ces suggestions qui sont tirées du rapport de la commission MacDonald sur l'administration de la justice.

Ces mesures sont:

- la mise en place du service de médiation familiale dans l'ensemble des districts judiciaires du Québec. Ces services ne sont actuellement disponibles qu'à Montréal et Québec;
- porter de 1000\$ à 3000\$ le maximum des réclamations qui peuvent être faites devant la cour des petites créances et permettre que ce tribunal puisse siéger en soirée;
- élargir des services de médiation de la cour des petites créances qui ne sont disponibles que dans cinq des 55 districts judiciaires (Montréal, Hull, Laval, Québec et Lévis);
- réformer les tribunaux administratifs comme le réclamait le rapport Ouellet en 1987;
- indexer les critères d'admissibilité à l'aide juridique comme s'ils n'avaient jamais cessé d'être indexés depuis leur gel en 1986.



ENERGIZER PRÉSENTE LA PREMIÈRE PILE ALCALINE AFFICHANT L'ÉCO-LOGO.*

En octobre 1989, nous avons présenté la toute première Energizer à teneur très basse en mercure.

C'était la première pile alcaline à 99,98 % sans mercure au Canada.

Maintenant, à la suite de tests indépendants approfondis, Energizer est la toute première pile alcaline à recevoir l'Éco-Logo* : Choix environnemental* certifie ainsi que c'est une pile moins polluante.

ENERGIZER : AUCUNE NE DURE PLUS
 LONGTEMPS OU NE TRAITE MIEUX
 L'ENVIRONNEMENT.

EVEREADY
 Les experts de la pile^{MC}

*Les mots "Choix environnemental" et "Éco-Logo" sont des marques officielles d'Environnement Canada.

Mulroney reporte sa visite à Pretoria

du bureau de La Presse
OTTAWA

Le premier ministre, Brian Mulroney, a confirmé hier qu'il avait décidé de reporter à plus tard le voyage qu'il entendait faire le mois prochain en Afrique du Sud, jugeant que malgré les «gestes courageux» posés par le président de ce pays, le moment n'était toujours pas opportun pour y effectuer une visite officielle.

Ce voyage aurait été la première visite d'un premier ministre canadien en Afrique du Sud depuis 30 ans, et la première visite d'un chef de gouvernement du Commonwealth depuis le resserrement du processus d'isolation commerciale et diplomatique engagé contre ce pays pour le forcer à abolir l'apartheid.

Johnson veut réduire les programmes de l'État

FRÉDÉRIC TREMBLAY

Pour diminuer ses dépenses, le gouvernement du Québec doit réduire «l'étendue et la variété de ses programmes», estime le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson.

Appelé hier, à Québec, à commenter les recommandations que le comité chargé de réviser les dépenses publiques s'approprie à transmettre au gouvernement, M. Johnson a déclaré que les travaux de ce groupe d'étude démontrent «qu'il y a trop de programmes», et le «gouvernement est trop présent dans l'économie».

Dans certains médias, hier, des informations ont circulé sur le contenu de ces recommandations, avant même que le gouvernement soit saisi du rapport final du comité, présidé par le député libéral Rémy Poulin.

L'une des recommandations, qui permettraient au gouvernement d'épargner un milliard de dollars si elles étaient appliquées, proposerait d'abolir 30 pour cent des postes d'encadrement actuels dans la fonction publique.

Si le ministre Johnson partage l'opinion que les «structures évo-

luent en devenant de plus en plus lourdes vers le haut», il ne croit pas qu'il faille s'attaquer directement à la réduction du personnel cadre pour abaisser les dépenses gouvernementales, mais «tout simplement mettre en cause la variété, l'étendue des programmes gouvernementaux».

Pour Daniel Johnson, il est «dans la nature des choses», en raison même du système de promotion en vigueur dans la fonction publique québécoise, que les cadres occupent une large place dans l'appareil gouvernemental.

En agissant plutôt du côté des programmes gouvernementaux, explique M. Johnson, on pourra indirectement réduire le nombre d'employés dans la fonction publique.

Programmes

Daniel Johnson a d'autre part précisé qu'il s'attendait à ce que le rapport que lui remettra le comité du député Poulin identifiera clairement certains programmes pouvant faire l'objet de réduction de budget, ou encore pouvant être carrément éliminés.

Le ministre s'est aussi montré favorable à l'idée que les objectifs de réduction des dépenses publiques puissent être fixés dans le ca-

dre d'une loi, de manière à ce qu'ils deviennent incontournables, peu importe les moyens utilisés.

«Les grands objectifs comme ça, j'ai l'impression que ça peut faire l'objet d'attention de la législature, il n'y a pas de doute dans mon esprit», a commenté M. Johnson.

L'interprétation que fait globalement le président du Conseil du trésor des travaux du comité Poulin, c'est que «les gouvernements dépensent trop, que les taxes sont trop élevées, et qu'on doit réduire les dépenses», sans toucher pour autant aux impôts.

«Le gouvernement, par ses activités, exproprie une partie de la richesse collective qui, lorsqu'on regarde la concurrence, est véritablement trop élevée, en conséquence, il y a beaucoup de gens pour administrer tout ça», souligne également Daniel Johnson.

Joint par La Presse Canadienne, hier, le député de Chauveau, Rémy Poulin, s'est limité à déclarer que les informations parues dans certains journaux, hier, constituaient des «pistes intéressantes qui avaient été étudiées» par son comité, composé de 16 autres députés libéraux.

Outre la réduction de 30 pour

cent du personnel cadre dans la fonction publique, le comité Poulin recommanderait l'élimination

des trois quarts des 43 postes de vice-présidents de la société Hydro-Québec.

3 000 POINTS
OFFERTS, CETTE SEMAINE,
DANS LA PRESSE.

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant

78243613

Si non, composez à Montréal le 251-8688 ou sans frais, le 1-800-563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

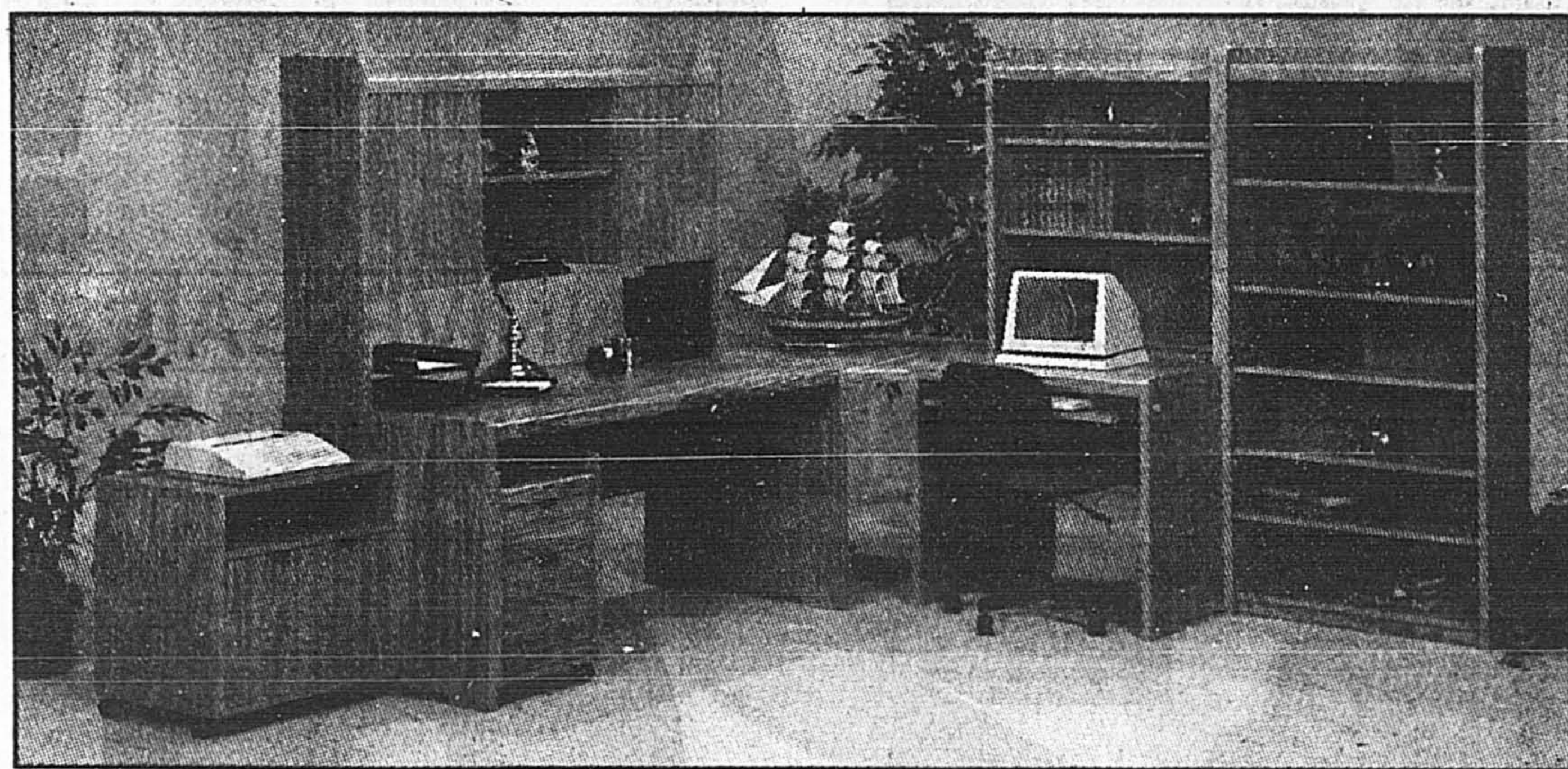
LIRE LA PRESSE N'A JAMAIS ÉTÉ
AUSSI EXCITANT!

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 Club Multi-Points Lise «Tous droits réservés»

NE PAYEZ RIEN POUR VOS MEUBLES AVANT LE 1^{er} AVRIL 1992.

PASCAL VOUS FACILITE LE RETOUR À L'ÉCOLE.

Examinez la concurrence et apprenez une grande leçon : Pascal vous offre les meubles pour votre bureau à la maison qui correspondent à votre budget et à vos critères de qualité. Point à la ligne!



ENSEMBLE DE BUREAU PALLISER. Cet ensemble pratique au charme classique et au riche fini chêne ambré est parfait pour votre bureau personnel. Table pour imprimante. Cour. 119,95 \$, Solde 99 \$. Bureau (61 po x 31 po). Cour. 169,95 \$, Solde 149 \$. Étagère. Cour. 159,95 \$, Solde 139 \$. Classeur mobile. Cour. 149,95 \$, Solde 129 \$. Coin. Cour. 59,95 \$, Solde 49 \$. Bureau pour ordinateur (32 po x 31 po). Cour. 149,95 \$, Solde 129 \$. Petite étagère. Cour. 119,95 \$, Solde 99 \$. Bibliothèque. Cour. 139,95 \$, Solde 119 \$. Fauteuil gris. Cour. 99,95 \$, Solde 79 \$.



ÉPARGNEZ ESPACE ET PORTEFEUILLE

Bibliothèques importées du Danemark faciles à assembler. Placage de teck, chêne ou noir.
Petite bibliothèque (11 po x 24 po x 70 po). Cour. 159,95 \$, Solde 129 \$.
Bibliothèque moyenne (11 po x 32 po x 70 po). Cour. 179,95 \$, Solde 149 \$.
Grande bibliothèque (11 po x 47 po x 70 po). Cour. 259,95 \$, Solde 199 \$.

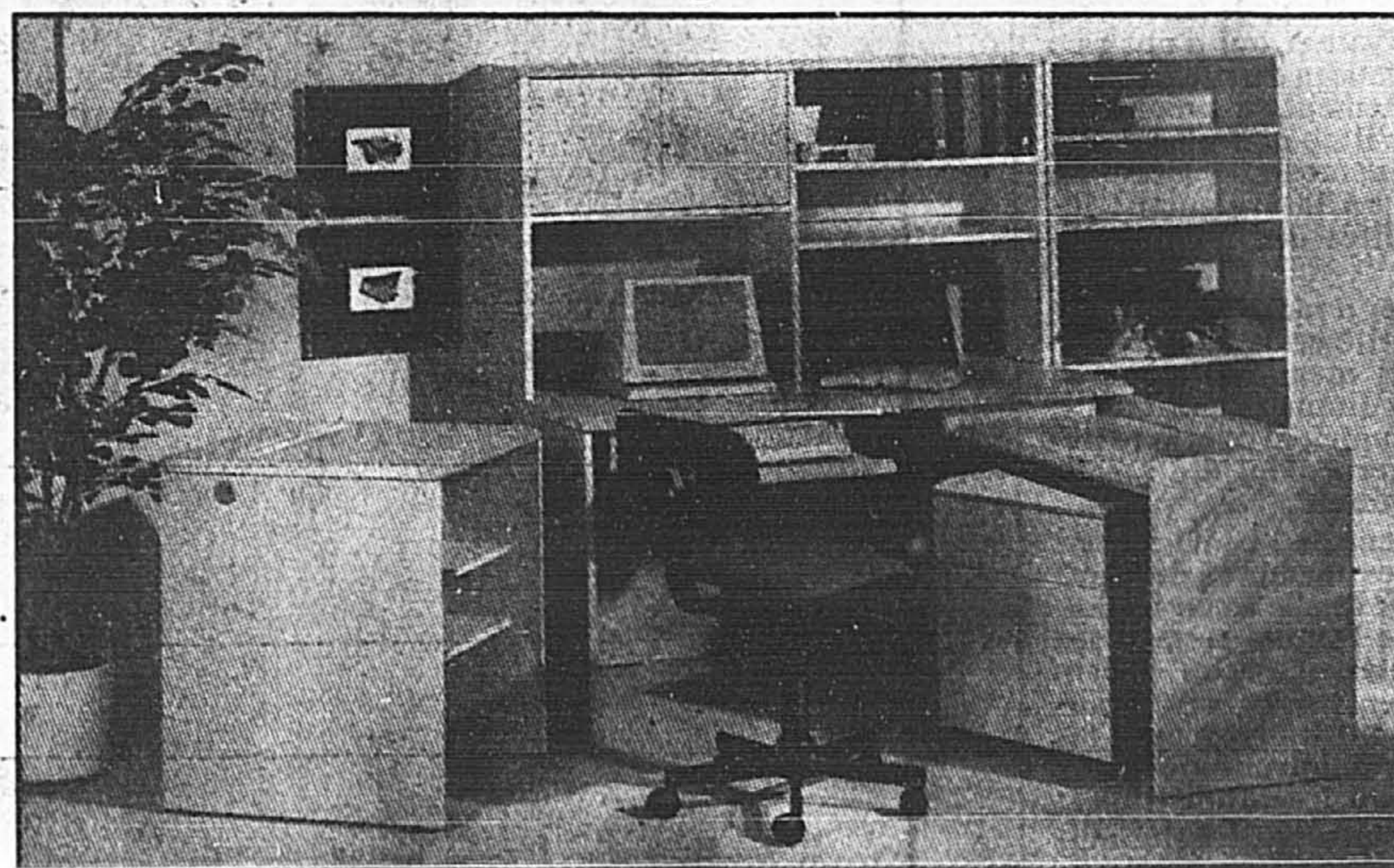


RABAIS DE 100 \$ BUREAU EN TECK

Bureau importé du Danemark facile à assembler (30 po x 63 po). Placage de teck, chêne ou noir. Cour. 499,95 \$,

Solde **399 \$**

ENSEMBLE DE BUREAU BESTAR. Ce superbe mobilier de bureau pour la maison au fini gris vous permet de loger votre équipement informatique, tous vos livres et vos dossiers. Table pour imprimante. Cour. 129,95 \$, Solde 109 \$.
Bureau (53 po x 27 po). Cour. 239,95 \$, Solde 199 \$. Étagère. Cour. 179,95 \$, Solde 159 \$. Retour. Cour. 129,95 \$, Solde 109 \$.
Classeur. Cour. 169,95 \$, Solde 149 \$. Bibliothèque. Cour. 159,95 \$, Solde 139 \$. Fauteuil gris. Cour. 99,95 \$, Solde 79 \$.



Les super modes d'achat Pascal :

A) **AUCUN PAIEMENT AVANT LE 1^{er} AVRIL 1992 (MEUBLES)***
ou B) **PAYEZ COMPTANT ET OBTENEZ UN RABAIS DE 5 % (MEUBLES)****

Plus de renseignements en magasin.

Pascal

LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER

UN CHOIX JUDICIEUX

*Approbation du crédit requise. Taxes payables au moment de l'achat. Aucun achat minimum requis.
**Argent comptant ou chèque certifié seulement-exceptionnellement, les achats ne pourront pas être payés avec les cartes Visa, Mastercard ou American Express.
Ces offres ne s'appliquent pas aux articles achetés au Centre de liquidation.

Guerre des autobus en Abitibi-Témiscamingue

Une firme effectue le transport avec des autobus loués et sans permis valide

CAMILLE BEAULIEU
Collaboration spéciale
ROUYN-NORANDA

La Commission des Transports du Québec (CTQ) annoncera aujourd'hui la tenue d'audiences publiques d'urgence sur la situation devenue totalement anarchique du transport par autobus en Abitibi-Témiscamingue où les

compagnies bafouent ouvertement ses arrêts.

Illégalement, depuis lundi dernier, une filiale (26365205 Québec Inc.) du groupe Auger de Châteauguay, détenteur des permis dans cette région, a transféré ses prérogatives à une autre firme, Les Autobus Norouest Inc., dans le cadre d'une transaction privée intervenue vendredi soir dernier.

Norouest, formée d'anciens chauffeurs d'Auger, a donc pris la relève, sans permis valide, sur les sept circuits intra-régionaux d'Abitibi-Témiscamingue, utilisant sept autobus loués à Lovex Inc., autre filiale d'Auger.

Le groupe de Châteauguay conserve la seule route rentable dans cette région, la liaison inter-régionale Rouyn-Montréal. Auger a aussi rapatrié à Montréal à toute vapeur de nombreux équipements essentiels à l'entretien des véhicules.

«Nous n'avons été avisés que verbalement de ce transfert, par le procureur du Groupe Auger, Me François Perreault», expliquait hier l'adjoint au président de la CTQ, M. Roland Leblanc.

Vendredi dernier, en conclusion d'audiences publiques tenues à la mi-août à Val d'Or, sur des requêtes d'Auger en abandon de permis, la CTQ avait décrété le statu quo jusqu'au 16 novembre 1991. La commission avait aussi refusé d'accorder des permis temporaires à Norouest.

La CTQ se retrouve maintenant démunie, ne pouvant, en vertu de l'article 40 de la Loi sur les transports, que retirer ou modifier des permis, dont le titulaire veut de toute façon se défaire. Seule la Société d'assurances automobiles pourrait éventuellement émettre des avis d'infraction, qui n'avanceraient nullement un règlement du problème.

Auger allègue un déficit mensuel de 100 000 \$ dans la région, d'où il tente de se dégager depuis plus d'un an. La compagnie rap-

porte cependant des profits de 80 000 \$ par mois sur la seule ligne Montréal-Rouyn.

Depuis quinze mois la compagnie a multiplié volte-face et annonces contradictoires. Parfois, elle restait en développant ses services: «Nous vous avons compris!», titrait un communiqué. Ou encore, elle rationalisait ses opérations: trente emplois ont été éliminés dans la région. Puis, la semaine suivante, elle annonçait son départ prochain et inéluctable.

Plusieurs organismes: conseil de développement, conférence des MRC, UPA, etc., mettent en doute les chiffres d'Auger, la soupçonnant de manipuler les chauffeurs-propriétaires de Norouest et de se défaire de responsabilités héritées de Voyageur Inc.

Auger, disent-ils, n'a acheté de Voyageur le réseau d'Abitibi-Témiscamingue, en avril 1990, que contraint pour obtenir aussi les permis hautement rentables Montréal-Estrie et Montréal-Mauricie. Ce qu'a publiquement confirmé à Rouyn-Noranda, il y a quelques mois, un ex-cadre de Voyageur, à l'issue d'une conférence de M. Pierre Bourgeois, directeur des communications du Groupe Auger.

C'était l'époque du démantèlement de Voyageur. Le ministre des transports, M. Sam Elkas, avait alors promis, rappelait hier le directeur général du Conseil régional de développement d'Abitibi-Témiscamingue, M. Marcel Jolin, que la CTQ assurerait un service correct dans chaque région, en liant s'il le fallait, permis rentables et permis moins rentables.

La Montérégie rafle 67 p. cent des nouveaux emplois

GILLES ST-JEAN

La situation de l'emploi est plus reluisante en Montérégie que dans la région Montréal-Laval puisque le taux de chômage y est de dix p. cent contre 11,8 p. cent, indique un document publié cette semaine par la Direction de la recherche du ministère québécois de la Main-d'oeuvre.

Le document fait également état de prévisions pour 1992 nettement plus roses en Montérégie qu'à Montréal: 9,5 p. cent de chômage contre 11,6 p. cent.

Quant aux indicateurs à moyen terme pour 1995, ils prévoient que le taux de chômage devrait être de huit p. cent en Montérégie contre 10,8 p. cent pour Montréal et Laval.

La Presse a d'ailleurs publié hier les résultats d'une étude indiquant une stagnation de l'emploi à Montréal jusqu'en 1995.

L'analyse faite pour la Montérégie montre que le nombre d'emplois créés dans la région a été de 15 800 en 1990, une croissance de 2,9 p. cent par rapport à l'année précédente; cette performance se compare à une perte de 0,8 p. cent dans Montréal-Laval. Selon le ministère, ces nouveaux emplois représentent environ 67 p. cent des nouveaux emplois créés au Québec l'an dernier alors que la

population de la région ne compte que pour 17 p. cent du Québec.

Le ministère signale tout de même que le chômage a augmenté en 1990 en Montérégie, puisque la population a crû davantage que le nombre d'emplois disponibles; le chômage est donc passé de 8,1 à 8,9 p. cent dans la région de 1989 à 90.

La croissance des nouveaux emplois devrait être faible d'ici la fin de 1992, à cause de la récession. On estime que le nombre de travailleurs passera de 567 300 en 1990 à 570 200 en 1992, un gain de 0,5 p. cent, et une hausse du chômage à 9,5 p. cent.

La situation se compare avantageusement à celle de Montréal-Laval à moyen terme puisque le rythme de création d'emplois d'ici 1995 devrait être de 1,5 p. cent comparativement à 0,3 p. cent.

Le ministère estime que le secteur manufacturier sera toujours en tête dans la création d'emplois, avec une hausse annuelle de 1,8 p. cent d'ici 1995, contre une hausse de 1,6 p. cent dans le secteur tertiaire et une baisse de 0,6 p. cent dans le secteur primaire.

Depuis 1985, le secteur manufacturier en Montérégie a enregistré un accroissement moyen de son niveau d'emploi de 5,2 p. cent par année, soit 31 000 postes en cinq ans et 8000 pour la seule année 1990.

Les maires se préparent à recevoir d'autres factures

PIERRE APRIL
Presse Canadienne
QUÉBEC

Les élus municipaux n'ont pas encore digéré la réforme de la fiscalité municipale qui leur a été imposée par l'adoption de la loi 145 en juin dernier.

Ils en rediscuteront dans une série de dix colloques sectoriels en préparant les prochaines étapes de la décentralisation des pouvoirs déjà annoncée par le ministre des Affaires municipales Claude Ryan.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier, a voulu donner l'impression que la bataille perdue par le monde municipal n'est pas encore terminée et qu'il demeure possible d'amener le gouvernement et le ministre à s'asseoir pour revoir toute la question.

La consultation et la concertation du milieu municipal sont, selon M. Mercier, les seuls moyens qui restent pour amoindrir les effets de la réforme qui occasionne des déboursés additionnels de 400 millions pour les municipalités.

«Les assises promises par le premier ministre Robert Bourassa pour une véritable décentralisation, a indiqué M. Mercier, ne se sont jamais concrétisées. Le gouvernement a plutôt présenté un projet et adopté une loi injuste et inacceptable que, tôt ou tard, il faudra revoir.»

Pour arriver à amadouer le ministre Ryan et le gouvernement, l'UMQ a décidé de réfléchir sur des thèmes précis vers une véritable décentralisation à laquelle les élus municipaux auront l'impression d'avoir participé.

Certains de ces thèmes correspondent d'ailleurs aux secteurs auxquels le ministre Ryan a déjà fait allusion au cours des commissions parlementaires qui ont précédé l'adoption de la Loi 145.

Rappel à M. Ryan

«Les colloques seront des moments privilégiés, a-t-il dit, pour mieux cerner les enjeux d'une véritable décentralisation dans des domaines aussi importants que la culture, le patrimoine, l'organisation policière, l'environnement, l'administration de la justice, le transport urbain, les services sociaux, le développement régional et la charte des collectivités locales.»

Les élus municipaux reprendront un à un tous les arguments qu'ils ont utilisés pour faire échec au projet Ryan et qui n'ont rien donné. «Il faudra encore rappeler au gouvernement, a précisé M. Mercier, qu'il ne doit plus passer outre à la démocratie locale en modifiant unilatéralement les responsabilités des municipalités.»

M. Mercier a indiqué que «fort de la solidarité et de la mobilisation» de ses membres, même si elle n'a rien donné au printemps, le monde municipal pourra ramener le gouvernement à de meilleures intentions.

Le président de l'UMQ a aussi suggéré à ses membres de chercher à savoir quelle leçon ils doivent tirer de l'actuel partage des responsabilités entre les paliers de gouvernement en se demandant quels sont les moyens et les conditions qui doivent présider à une éventuelle décentralisation.

Dans leur message, les élus municipaux parlent de force collective et de leadership et ils souhaitent que la tenue des colloques pourra leur redonner l'élan dont ils ont besoin pour reprendre la lutte où l'a laissée l'adoption de la loi 145.

«On ne veut plus subir ce qu'on a dû subir au printemps, a expliqué M. Mercier. Cette attitude arrogante du gouvernement ne peut être que néfaste pour le monde municipal.»

Des solutions pour régler les problèmes financiers occasionnés par «le pelletage» des responsabilités dans les secteurs du transport et de la sécurité publique, l'UMQ n'en veut plus.

«La décentralisation, dit-il, ne peut se limiter à un simple transfert de factures. Elle exige un exercice réfléchi et concerté qui doit permettre, avec les pouvoirs et les moyens correspondants, d'assurer à nos concitoyens et contributables le meilleur service au meilleur coût.»

M. Mercier a souligné que le coût des services publics des différents paliers de gouvernement est rendu à un tel niveau que la capacité de payer des citoyens et citoyennes «a presque atteint sa limite».



M. Ralph Mercier, président de l'UMQ

PHOTO PC

LES MAGASINS

LES MEILLEURS PRIX

3 JOURS À 30%!

3 DERNIERS JOURS "VENTE 30e ANNIVERSAIRE"

SUPER RABAIS

30%

SUR TOUS NOS MANTEAUX POUR DAMES, HOMMES ET ENFANTS, À PRIX ORDINAIRES DANS TOUTES LES TAILLES, INCLUANT JUNIOR, MATERNITÉ, PETITE ET TAILLES FORTES.

SUPER RABAIS

30%

SUR TOUTES NOS BOTTES À PRIX ORDINAIRES POUR LA FAMILLE.

ET PEUT-ÊTRE 100%

Toutes les heures, samedi, vous pourriez gagner votre achat!

*Ces rabais ne s'appliquent pas aux articles «Super Aubaine» ni à la boutique «Le Château».

Economiser, c'est magasiner chez M

REGION DE MONTRÉAL
Jean-Talbot Est,
725-2418
Place Versailles,
351-3200
Place Alexis Nihon
931-3861
Carrefour Laval
688-6350

Centre commercial
Pont-Viau, 669-1791
Galerie des
Sources, 683-3200
Galerie Lachine,
637-4481
Place LaSalle,
365-5213

Châteauguay,
691-3730
Place Longueuil,
679-6190
Promenades
St-Bruno, 653-1355
Mail Champlain,
465-4650

QUÉBEC
Galerie
Charlesbourg,
625-7341
Place Ste-Foy,
653-2891

TROIS-RIVIÈRES
Centre commercial
Les Rivières,
379-1524

SOREL
Boul. Fiset,
742-6521

SHERBROOKE
Place Belvédère,
569-9755

HULL
Galerie de Hull,
770-8234

OTTAWA
Bayshore Shopping
Center, 829-9191

Chez M, vous obtenez les meilleurs prix en tout temps. Nous vous le garantissons. Si vous trouvez un article annoncé chez M à prix inférieur ailleurs, nous vous rembourserons LA DIFFÉRENCE PLUS 10%.